

## TABLE DES MATIERES

### Du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2024

|     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |      |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|
| 1.  | Appel.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 1596 |
| 2.  | Approbation de l'ordre du jour.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1596 |
| 3.  | Approbation du PV du 3 octobre 2024.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1597 |
| 4.  | Communications de la Présidente .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 1597 |
| 5.  | Communications et réponses de la Municipalité.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1598 |
| 6.  | Préavis n° PR24.20PR concernant l'adoption du règlement sur le statut financier et les indemnités des membres de la Municipalité et la réponse à la motion MO21.01MO déposée le 4 février 2021 en tant que proposition de modification du règlement de la Municipalité « Articles 10 et 12 » (PROJ 20.03) par M. le Conseiller communal Stéphane BALET et transformée en motion le 2 septembre 2021<br>Rapporteur : M. Martin LOOS..... | 1601 |
| 7.  | Postulat n°PO24.06PO Postulat de M. Christophe LOPERETTI "Assainissement des sites pollués".....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1602 |
| 8.  | Interpellations, simples questions et vœux .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1604 |
| 8.1 | Une interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND<br>(Pour le retour du monument aux morts).....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 1604 |
| 8.2 | Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER<br>(Le droit de préemption, pour quand à Yverdon ?).....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1610 |
| 8.3 | Une interpellation de M. le Conseiller Olivier JAQUIER<br>(L'attractivité du Centre-ville lors d'intempéries).....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1613 |
| 8.4 | Une question de MM. les Conseillers Paul Camille GENTON et Ervin SHEU<br>(Places d'accueil de la petite enfance prévues sur le site des EHNV à l'horizon 2027 à 2030) .....                                                                                                                                                                                                                                                             | 1615 |
| 8.5 | Une question de M. le Conseiller Daniel COCHAND<br>(Abris atomiques et financement).....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1617 |
| 8.6 | Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN<br>(Marché de Noël).....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1618 |
| 8.7 | Une question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO<br>(Mesures incitatives visant à améliorer la fréquentation des restaurants du Centre-ville).....                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1621 |

---

Les procès-verbaux sont disponibles sur  
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 décembre 2024

### Présidence

Madame Anita ROKITOWSKA, Présidente

### Ouverture

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipales et Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les Représentantes et Représentants de la presse,  
Chères Téléspectatrices, chers Téléspectateurs,  
Cher Public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

### 1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal.

#### **Membres excusé·e·s :**

Mmes et MM. les Conseiller·ère·s : Morgane BALET, Suzanne BERGIUS, Lionel BILLAUD, Mergim DIBRANI, Christophe BURDET, Apolline CARRARD, Malory FAGONE, Michel FLEURY, Pascal GAFNER, Maria GALLARDO, Claude-Anne JAQUIER, Martin LOOS, Pierre-Henri MEYSTRE, Pierre-André MICHOU, Marc NICODET, Mathias ORTEGA, Natacha RIBEAUD-EDDAHBI, Safia RUSSELL

#### **Membres absent·e·s :**

Mmes et MM. les Conseiller·ère·s : Olivier DI PRINZIO, Josie EHRBAR, Pierre-Alain JAQUET, Philipp MÜLLER, Layla OUTEMZABET

|                     |    |
|---------------------|----|
| Membres présent·e·s | 76 |
| Membres excusé·e·s  | 18 |
| Membres absent·e·s  | 5  |
| Effectif actuel     | 99 |

La séance est ouverte.

### 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons l'interpellation reportée de la séance du 7 novembre 2024 :

8.1 Interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pour le retour du monument aux morts)

Toujours au point 8 de notre ordre du jour, nous entendons encore de nouvelles interpellations et simples questions :

8.2 Interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Le droit de préemption, pour quand à Yverdon ?)

8.3 Interpellation de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (L'attractivité du Centre-ville lors

d'intempéries)

8.4 Question de MM. les Conseillers Paul Camille GENTON et Ervin SHEU (Places d'accueil de la petite enfance prévues sur le site des EHNV à l'horizon 2027 à 2030)

8.5 Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Abris atomiques et financement)

8.6 Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Marché de Noël)

8.7 Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Mesures incitatives visant à améliorer la fréquentation des restaurants du Centre-ville)

Il y avait également une question de M. le Conseiller Mergim DIBRANI (Politique d'Yverdon). Dans la mesure où il est excusé pour cette séance, sa question est reportée à la séance suivante.

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

### **Vote**

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

### **3. APPROBATION DU PV DU 3 OCTOBRE 2024**

#### **Vote**

Tel que présenté, le procès-verbal du **3 octobre 2024** n'appelle aucune remarque.

Il est approuvé à la quasi-unanimité et quelques abstentions avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

### **4. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE**

#### *Apéritif*

Je vous informe que la Municipalité nous invite à un apéritif à l'issue de la fin de cette séance et cet apéritif se tiendra sous la tente installée sur la Place Pestalozzi. Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour cet apéritif.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

#### *Courrier*

Aujourd'hui, le Conseil communal a reçu l'information que Mme la Conseillère Anne GILLARDIN GRAF a démissionné du groupe Vert'Libéral pour rejoindre le groupe Vert-e-s et Solidaires.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

#### *Naissance*

Le Conseil communal a reçu le courriel de Mme la Conseillère Morgane BALET, nous annonçant son absence aux Conseils des 5 et 12 décembre, en raison de la naissance de sa fille Eliana.

Au nom du Conseil communal, j'adresse toutes mes félicitations aux heureux parents et souhaite la bienvenue à leur bébé.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

#### *Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Raymond GUYAZ, ancien Conseiller communal de 1974 à 1989, puis de 1994 à 2005 et Président du Conseil communal en 1987. M. GUYAZ a également été Syndic de 1990 à 1993, député de 1990 à 2007 et Président du Grand Conseil en 1998.

Chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

**5. COMMUNICATIONS ET  
RÉPONSES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte des deux communications suivantes :

- **CO24.06** du 7 novembre 2024 concernant les réponses aux questions QU24.16, QU24.17, QU24.18, QU24.19, QU24.20 et QU24.21 posées par M. le Conseiller communal Daniel COCHAND concernant les infrastructures de mobilité.

M. le Conseiller Daniel COCHAND souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Mes six questions ont obtenu réponse dans cette communication et j'en remercie la Municipalité. Deux se sont traduites par des réalisations qui m'ont satisfait au-delà de mes attentes : la réfection de la chaussée vers chez Stoll et celle du trottoir en direction de Treycovagnes.

Deux des réponses mentionnent AggloY dans la problématique. Pour ce qui concerne la dangerosité de certains passages le long des canaux, je crains qu'on doive attendre très longtemps pour que la situation s'améliore si, au lieu de passer par de l'entretien de la Ville, on passe par un projet AggloY.

Pour ce qui concerne le projet de la chaussée de Treycovagnes, ma question n'était pas technique mais concernait les cinq ans de retard pris par ce projet relevant d'AggloY. Je me demandais si c'était la Ville qui avait une responsabilité dans ce retard. Le problème est que la Confédération pénalise notre agglomération en raison, souvent, de non-réalisations et nous perdons de l'argent si nous n'avancons pas avec les projets. Cela me dérangerait beaucoup de savoir que c'est le Canton lui-même qui nous freine et qui pénalise notre agglomération.

Enfin, cela a fait sourire ce Conseil. J'étais intervenu sur un passage de mobilité douce où je ne pouvais passer avec ma poussette. À l'époque, j'avais rencontré des gens du Service de la mobilité sur le terrain, qui m'avaient assuré, qu'ils avaient fait un essai, qu'il était possible de passer avec une poussette. J'ai démontré à ce Conseil que ce n'était pas possible. Maintenant, la réponse me dit que c'est parce qu'on ne voulait pas de scooters faisant du bruit dans la cour de Fontenay. Or, cette cour est ouverte à l'autre bout et les scooters peuvent parfaitement rentrer dans la cour.

J'aimerais qu'on ait un petit peu plus de cohérence par rapport à cela, surtout qu'on peut considérer, par exemple, la passerelle qui passe à la Coop est une passerelle dans laquelle les cyclistes peuvent passer et on passe sans la moindre difficulté avec une poussette. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous passons maintenant à la :

- **CO24.07** du 18 novembre 2024 concernant la stratégie égalité de la Ville et son plan d'action

La Municipalité souhait-elle prendre la parole à ce sujet ? Non, ok très bien.

Nous avons reçu une nouvelle communication **CO24.08** ; nous en prendrons acte lors de la prochaine séance du Conseil communal le 12 décembre 2024 afin de laisser aux Conseillères et Conseillers le temps d'en prendre connaissance.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

J'ai une communication à faire à ce Conseil et ensuite ma collègue Carmen TANNER aura

également une communication, ainsi que Mme la Municipale Brenda TUOSTO.

Je commence par la mienne : suite à la publication des rapports de commissions à propos du préavis 24.20 concernant l'adoption du règlement sur le statut financier et les indemnités des membres de la Municipalité, ainsi que des retours des différentes séances de groupe concernant cet objet, il apparaît qu'au vu des positions des unes et des autres, aucune solution ne se dessine qui soit mutuellement acceptable par le Conseil communal et la Municipalité à ce sujet.

Dès lors et en vertu de l'article 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité retire le préavis 24.20. La Municipalité regrette de n'avoir été nantie des rapports de commissions qu'après la publication de l'ordre du jour de la séance de ce soir. L'eût-elle été en amont, elle aurait pu prendre cette mesure avant la convocation du Conseil communal et éviter la tenue de ce dernier avec un ordre du jour du coup très réduit, même si cela permet de traiter plus largement des propositions individuelles et d'avancer substantiellement l'heure de l'apéritif qu'elle offre à votre Conseil en fin de séance.

Il apparaît, en outre, à la Municipalité que le projet de règlement devant être repris, il convient désormais de trouver une voie commune, si elle existe, entre nos deux instances. Elle se propose donc de constituer, en temps utiles, un groupe de travail associant une représentation du Conseil communal — qu'il appartiendra au Bureau de ce dernier de désigner — ainsi qu'une délégation de la Municipalité, afin de travailler à une solution susceptible d'être acceptée tant par le Collège municipal que par le Conseil communal. Dans l'intervalle, le règlement actuel reste, bien entendu, en vigueur. Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Je reviens sur l'interpellation de M. Julien WICKI, déposée le 7 novembre 2024, intitulée « Aide au développement et durabilité des achats publics : comment expliquer le retard yverdonnois ? ». Cela concernant le mauvais résultat d'Yverdon-les-Bains dans le rating 2023 effectué par l'ONG Solidar sur les questions d'aide au développement et de durabilité des achats publics.

Pour rappel, les questions étaient les suivantes :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle un aussi mauvais résultat dans le rating 2023 ?
2. La Municipalité peut-elle confirmer qu'elle s'est dotée d'outils permettant d'inclure les critères sociaux et environnementaux dans ses procédures d'achats publics et cela dans tous ses services ? Comment s'est-elle dotée de ces critères et comment évalue-t-elle leur impact en termes de durabilité sociale et environnementale ?
3. Si Yverdon-les-Bains dépensait autant que les communes genevoises en matière d'aide au développement, le montant dévolu avoisinerait les CHF 377'000, alors qu'il est actuellement de CHF 60'000. La Municipalité peut-elle nous dire combien les cinq plus grandes villes vaudoises dépensent dans ce domaine proportionnellement à leurs revenus fiscaux ?
4. Quelle piste la Municipalité envisage-t-elle pour améliorer l'engagement de notre Ville dans ces domaines, étant donné le retard pris ces dernières années ?

Toujours en préambule, sachez que les questions de la durabilité des achats publics sont de facto sous la responsabilité du Bureau de la durabilité. L'aide au développement est ou était à JECOS jusqu'à la fin de cette année. La thématique a été rapatriée sous la durabilité et se voit dorénavant dans le budget 2025.

Quelques éléments contextuels sur le questionnaire Solidar : de quoi parle-t-on ? L'ONG Solidar propose un rating depuis 2011 sur deux thématiques : les démarches d'aide au développement et les achats dans les communes. Les ratings se basent sur un questionnaire envoyé aux communes, lequel mesure leur engagement en termes de durabilité des achats publics et de contribution en matière de coopération au développement.

L'année 2023 a été le 5<sup>ème</sup> rating Solidar. Il est important de préciser que ce dernier a largement changé par rapport aux enquêtes précédentes. J'y reviendrai. Tout d'abord, le nombre de questions ayant attiré aux achats publics a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes et certaines questions sur les labellisations ont été ajoutées (par exemple : Cité de l'énergie, Fair Trade Town et Ville verte). Les questions concernant les achats durables concernent désormais 80 % de l'enquête et donc les points, ce qui n'était pas le même ratio en 2019. C'est sur cette partie qu'Yverdon-les-Bains a beaucoup perdu de points.

Il apparaît important de relever la question de la subjectivité des réponses qui peuvent être données en fonction de la personne qui remplit le questionnaire. À ce titre, après analyse de nos réponses, nous estimons avoir été beaucoup trop sévères et critiques avec nous-mêmes. Bref, nous avons été de bons protestants vaudois ! En plus de ce biais, la question des achats est vaste. Il n'y a pas une seule manière de procéder au sein de la Ville, ce qui rend complexe le retour sur ces questions.

Ensuite, le nombre de communes ayant répondu à l'enquête a augmenté, car pour l'édition 2023, toutes les communes suisses étaient invitées à répondre au questionnaire, alors qu'auparavant seules les villes suisses de plus de 10'000 habitants y étaient invitées.

Concernant l'aide au développement, Yverdon-les-Bains fait partie de la FEDEVACO, à laquelle elle contribue à hauteur de CHF 2.- par habitant-e. Une carte sur le site de la FEDEVACO montre que les contributions peuvent varier de CHF 0.- à 18.- par habitant-e. Voici néanmoins et vous le voyez à l'écran depuis un petit moment, quelques exemples des contributions des six plus grandes communes vaudoises :

Renens : CHF 2,02 par habitant-e, Nyon : CHF 2,40, Morges : CHF 3,16, Lausanne : CHF 3,17, Montreux : CHF 3,17, Vevey : CHF 5,02.

Concernant les achats responsables : sur cette question, la Ville a des degrés d'avancement différents en fonction des thématiques. Par exemple, pour l'informatique, Yverdon-les-Bains est affiliée au PAIR (Partenariat des achats informatiques romands), qui fournit une expertise sur le matériel informatique et dont les critères sociaux et économiques sont inclus dans les appels d'offres. De même, il existe des directives internes pour les achats de produits d'entretien, de papier et de fournitures de bureau, avec des critères précis.

Toutefois, d'autres thématiques, comme le mobilier, les véhicules ou les vêtements, ne possèdent pas de telles directives au niveau de l'administration dans son ensemble : certains services en ont, d'autres pas.

La bonne nouvelle est qu'il y a eu passablement de changements sur la question des achats à Yverdon-les-Bains depuis les réponses données au questionnaire Solidar.

Premier point : mise en place d'un manuel sur les marchés publics et d'une cellule « marchés publics » au sein de la Ville. Ce projet a pour objectif de mettre à disposition des services de la Commune un manuel permettant de guider les services dans les procédures d'appel d'offres de marchés publics, d'améliorer les pratiques dans ce domaine et d'uniformiser les pratiques entre services. La cellule des marchés publics est là comme ressource pour les autres services, en cas de question ou pour accompagner les services sur des projets spécifiques.

Deuxième point : un mandat commun entre 11 communes vaudoises, dont Yverdon-les-Bains fait partie (aux côtés d'Aigle, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Montreux, Orbe, Prilly, Renens et Vevey), ainsi que le Canton de Vaud via l'Office cantonal de la durabilité et du climat, a été lancé en juin dernier afin d'aider les communes à augmenter la part d'achats durables dans les dépenses publiques. Ce projet permettra d'augmenter la dépense d'achats durables dans les catégories identifiées dans le mandat. Nous attendons des résultats d'ici l'année prochaine.

Concernant l'aide au développement. Concernant la question sur les dépenses des cinq plus grandes villes vaudoises proportionnellement à leurs revenus fiscaux, il n'est pas possible de répondre, car les informations ont été données de manière confidentielle à Solidar. Il se peut que l'aide va au-delà des CHF 2.- par habitant-e, mais par des projets spécifiques, dans les lignes

budgétaires de la commune et il faut dire aussi que la recherche est fastidieuse.

La Municipalité reconnaît que la question du financement de l'aide au développement n'a pas été thématifiée depuis longtemps. Elle propose donc de s'y pencher et soumettra une proposition au Conseil en vue du budget 2026. Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions. Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Je remercie la Municipalité pour sa réponse rassurante sur le fait que notre mauvais classement au rating de Solidar n'était pas dû à un vrai retard pris par la Ville d'Yverdon, mais plutôt, effectivement, par un protestantisme exacerbé dans le Nord vaudois.

Même si, effectivement, les chiffres que vous nous avez montrés montrent qu'Yverdon, en matière d'aide au développement, se positionne plutôt à la dernière place avec Renens en termes d'investissement par habitant, les nouvelles très encourageantes que vous nous avez confiées à l'instant m'incitent à l'optimisme. Je vous remercie encore une fois pour vos réponses et pour les travaux que vous effectuerez à l'avenir sur ce sujet. Je vous remercie.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller COCHAND, vous avez posé une question dans le cadre du bouclage des comptes au sujet de la thématique des déchets et plus spécifiquement sur la quantité de déchets, en tonnes, que les Yverdonnoises et les Yverdonnois envoient à la STRID.

Pour l'année 2023, comme vous avez pu le lire dans le rapport de gestion, 4'141 tonnes de déchets urbains incinérables ont été livrées à la STRID. Sur ces 4'141 tonnes, il faut faire la distinction entre 3'521,072 tonnes qui sont soumises à la taxe au sac et 619,940 tonnes de DIB, autrement dit les déchets de voirie, qui doivent être éliminés par le détenteur et n'entrent pas dans le calcul de la taxe au sac.

Pour l'année 2024, les tonnages et la collecte n'étant pas terminés, ces données figureront dans le prochain rapport de gestion. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Je remercie Mme la Municipale. Le rapport de la STRID est toujours extrêmement intéressant à lire et je souhaiterais que, parmi tous les chiffres que vous donnez dans ce rapport, le chiffre que vous venez de me communiquer y figure. Parce qu'il y a une recension, par exemple, des 184 tonnes pour des meubles, il y a des tas de choses qui sont extrêmement précises et intéressantes et ce chiffre-là qui pour nous est intéressant puisque dans les comptes, nous avons à traiter du coût des déchets. Merci si vous pouviez le faire dans les prochains rapports.

**6. PRÉAVIS  
N° PR24.20PR**

---

CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE STATUT FINANCIER ET LES INDEMNITÉS DES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ ET LA RÉPONSE À LA MOTION MO21.01MO DÉPOSÉE LE 4 FÉVRIER 2021 EN TANT QUE PROPOSITION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ « ARTICLES 10 ET 12 » (PROJ 20.03) PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STÉPHANE BALET ET TRANSFORMÉE EN MOTION LE 2 SEPTEMBRE 2021  
RAPPORTEUR : M. MARTIN LOOS

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Le préavis PR24.20PR ayant été retiré nous passons au point 7.

7. **POSTULAT**  
**N°PO24.06PO**

**POSTULAT DE M. CHRISTOPHE LOPERETTI "ASSAINISSEMENT DES SITES POLLUES"**

**Mme la Conseillère Gloria CAPT :**

Je vous lis donc les conclusions de mon rapport : Les commissaires ont été pleinement rassurés par les nombreuses explications qui leur ont été fournies par la délégation municipale. Ils ont pu constater que tous les sites pollués d'Yverdon-les-Bains étaient attentivement suivis et ils ont été convaincus de l'excellence de ce suivi.

Ils estiment ainsi parfaitement inutile de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour l'inviter à étudier et présenter au Conseil communal un projet d'assainissement de ces sites. C'est la raison pour laquelle et à l'unanimité de ses membres, la commission vous recommande, Mme la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de classer ce postulat.

*Discussion s/postulat*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce postulat et de son renvoi en Municipalité.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, j'entends qu'il y a un certain travail de recensement qui est effectivement fait sur la question des déchets, des sites pollués. On peut dire heureusement. Je trouve par contre que, on passe à côté finalement d'une ambition un petit peu plus grande, d'aller un petit peu plus loin dans ce qui pourrait se faire. Je pense en particulier qu'on a quand même certains sites sensibles, notamment les Rives du Lac.

Et j'ai aussi... je pense qu'il faudrait apporter de vraies questions sur les pratiques en cours. Actuellement, on sait qu'il y aurait eu des déchets industriels qui seraient dans le sous-sol à cet endroit, il y aurait, mais jamais personne n'est absolument sûr de ce qu'il en est. Ce que je peux constater, c'est que sur cet endroit, au bord du lac, on a décidé de planter des arbres, on a remis de la terre par-dessus des terres polluées, on plante des arbres.

Alors qu'est-ce qu'il en est ? Est-ce qu'on peut nous expliquer dans quelle mesure ces arbres vont avoir des racines qui vont descendre ? J'imagine qu'on a en plus choisi des espèces d'arbres qui ont des racines plutôt profondes, parce qu'il faut qu'ils tiennent pour la bise. Je ne sais pas exactement si on peut nous éclairer là-dessus. Quelle garantie peut-on apporter que, finalement, les déchets ne seront pas transpercés par les racines ? Quel sera l'effet sur les arbres, suivant les produits chimiques qu'il y a dessous ? Est-ce que ça ne risque pas de retrouver des produits chimiques, finalement, dispersés par l'arbre lui-même ?

Voilà autant de questions, je pense, pour lesquelles on devrait apporter de vraies réponses, pour lesquelles on devrait s'inquiéter. Et je pense que le postulat était aussi l'occasion d'apporter des réponses claires là-dessus.

Finalement, on ne fait que résumer la théorie qui nous vient du Canton et d'ailleurs, des réglementations et on n'a pas plus d'investigations qui ont été faites. Donc, je pense qu'aujourd'hui, alors qu'on nous parle d'écologie tout le temps, qu'on nous parle d'urgence climatique, sachant qu'à Yverdon on n'est même pas à un millionième des émissions de CO2, tout ce qu'on fait ici, même si on se suicidait tous pour ne plus émettre de CO2, ça ne changerait rien au réchauffement climatique. Mais par contre, les générations suivantes... On a aujourd'hui une vraie occasion, peut-être, de laisser un monde un peu plus propre aux générations suivantes et c'est peut-être l'occasion d'être un petit peu responsables vis-à-vis de nos enfants, je pense.

Voilà, c'est au travers de ce genre de postulats, c'est-à-dire d'entamer et d'avoir une réflexion sur comment on va commencer, peut-être, à dépolluer et à quel rythme et pas à se dire : pour l'instant tout va bien, ces déchets sont sous nos pieds, ça ne bouge pas. Surtout qu'on parle de zones qui

sont fréquemment inondées, assez largement et sur lesquelles on a planté des arbres.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Comme exprimé le 6 juin dernier lors de ce Conseil, le groupe PLR comprend et partage les craintes de notre collègue LOPERETTI, étant donné que nous sommes tous touchés par la pollution des sols de notre Commune.

Néanmoins et comme déjà exprimé avant que ce postulat parte en commission, cela nous semble démesuré et hors de prix d'assainir systématiquement tous les sites pollués de la Ville. Cette position est renforcée suite à la séance de commission et au rapport écrit par notre collègue Gloria CAPT.

Nous encourageons plutôt la Ville à poursuivre ce qu'elle a déjà fait, c'est-à-dire surveiller activement les sites connus pour éviter tout danger et assainir au cas par cas quand un projet nécessite de le faire.

Le groupe PLR partage les conclusions du rapport de commission, à savoir de ne pas renvoyer ce postulat à la Municipalité et préconise, dès lors, son classement.

**Mme la Conseillère Ella-Mona CHEVALLEY :**

Le groupe des Vert·e·s et solidaires remercie chaleureusement la délégation municipale présente à cette commission, qui a fourni un travail énorme pour répondre aux questions très importantes qui ont été posées par le postulant.

La Municipalité nous a montré que les services de la Ville effectuent un travail constant de surveillance des sites pollués, de recensement de ces sites, de cartographie de ces sites. Et non, ils ne font pas rien : quand il faut dépolluer, ils dépolluent.

On voit qu'il y a une vraie prise au sérieux de cette problématique des sols pollués. Donc, le groupe des Vert·e·s et solidaires salue ce travail, encourage les services à continuer dans ce sens-là et les remercie de permettre de continuer à garder des sols sains et de protéger la population de la pollution. Du coup, le groupe des Vert·e·s et solidaires invite le Conseil à refuser ce postulat, pour ne pas le renvoyer à la Municipalité puisqu'elle lui a déjà répondu. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

J'aimerais qu'on nous précise un petit peu, quand même, du côté de la Municipalité, dans quelle mesure est-ce qu'on a la certitude que les arbres plantés ne risquent pas de poser problème avec les déchets dessous. Qui garantit la stabilité des déchets qui sont là-dessous ?

Ensuite, on nous a dit qu'on préfère attendre de voir. Bon, ben, on attend de voir, mais c'est quoi le processus ? C'est-à-dire qu'un jour on a une pollution et puis là, on réagit ? Enfin, quand la pollution sera sortie, on est probablement déjà une étape trop tard.

Enfin, moi, j'aimerais quand même savoir : on a décidé, dans la situation actuelle, simplement de planter des arbres aux Rives du Lac, un endroit où on emmène jouer nos enfants et puis où on va planter des nouveaux arbres. Mais enfin, imaginons qu'on plante des légumes sur ces terrains-là : est-ce que les membres de la Municipalité les donneraient à manger à leurs enfants, ces légumes qui auraient poussé sur les Rives du Lac, sachant qu'on a des déchets industriels qui ne sont pas simplement des traces d'hydrocarbures, mais apparemment des déchets industriels venant d'industries comme Leclanché, donc avec des métaux lourds et des produits extrêmement toxiques ?

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

Tous les éléments évoqués par le Conseiller communal RAMCHURN ont été présentés et

expliqués dans les détails, avec beaucoup d'expertise, en séance.

C'est le travail des commissions de pouvoir demander si des éléments sont manquants ou si des informations doivent être complétées. Cela n'a pas été le cas et je remercie d'ailleurs la rapportrice et les membres de la commission pour la qualité du rapport ainsi que la confiance octroyée. Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, je m'étonne de cette réponse. Si les éléments étaient présentés en commission et qu'ils ne sont pas dans le rapport, ça veut dire que ces éléments sont accessibles à personne, hors les membres de la commission et que toute la Ville, pas seulement les Conseillers qui n'étaient pas en commission, doivent y croire.

Je veux dire, probablement que ces réponses-là seraient utiles pour des gens, des citoyens de la Ville inquiets et puis ça serait quand même utile qu'on puisse leur apporter ces réponses. Comment est-ce qu'on est sûr de la stabilité des déchets avec les arbres qui sont plantés ? Comment est-ce qu'on peut être sûr que les déchets là-dessous seront stables et pendant combien de temps ?

Comment on réagirait, finalement, au moment où on détecterait une pollution pour absolument l'arrêter ? Puisque ça voudrait dire qu'on est arrivé beaucoup trop tard, au moment où les déchets se seraient mis à remonter, se seraient mis à être perceptibles en surface. Le jour où on a une vraie inondation, comme on en a déjà eu plusieurs aux Rives du Lac et donc on a vraiment des polluants qui vont se retrouver autour. Eh bien, ce sera trop tard.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Mme la Municipale, souhaitez-vous prendre la parole ? Non c'est tout bon, merci.

**Vote s/postulat**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Le renvoi en Municipalité du PO24.06PO est refusé à une évidente majorité, quelques avis-contraires et quelques d'abstentions.

**8. INTERPELLATIONS,  
SIMPLES QUESTIONS  
ET VŒUX**

**8.1**

**Une interpellation de M. le Conseiller Daniel COCHAND (Pour le retour du monument aux morts)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller COCHAND, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. COCHAND vous avez la parole.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Le débat que nous allons peut-être avoir sur le déplacement du monument aux morts porte sur un sujet très inhabituel et mérite un petit préambule.

L'anthropologie nous enseigne que ce qui différencie fondamentalement les êtres humains des animaux est que nous pratiquons des rites funéraires.

De leurs côtés l'histoire et la sociologie nous disent que les rites évoluent et que la place que nous

faisons à la mort a été marquée par des étapes caractéristiques.

Ainsi au Moyen-Âge on peut parler de mort naturelle. Les gens mouraient beaucoup plus tôt, épuisés par la dureté de la vie. Sentant leur fin prochaine ils réglaient leurs affaires privées, recevaient les derniers sacrements et se tournaient contre le mur, marquant qu'ils quittaient cette terre. C'était ce que l'on appelle « la mort naturelle ».

Des siècles plus tard, au milieu des guerres, des famines et des épidémies on a commencé à prendre conscience que la personne qui mourait n'était pas qu'une parcelle de la nature mais un frère humain, un membre de la famille et cette étape a été nommée « la mort de soi ». Et dans son prolongement, un peu dans la mouvance de l'amour courtois, ce qui est devenu intolérable, cela a été la mort de l'autre, celle d'un être respecté et aimé. Depuis ce moment toute la poésie et les chansons tournent autour de l'amour et de la mort, « la mort d'autrui ». Puis de 1955 à 1975 il y a eu la guerre du Vietnam et comme on ne pouvait accepter que des jeunes aillent mourir en terre étrangère tandis que d'autres surfaient au soleil sur les plages de Californie on a quasi inventé le mot « missing » qui voulait dire disparu. On annonçait des disparus mais on oubliait de dire que l'on retrouvait des morts. Et ça a été une étape qu'on qualifie de « mort dite escamotée » et là-dessus, on a constaté un large désarroi en cabinet chez les psychiatres et les psychologues, on s'est mis à s'apercevoir qu'il y avait un problème, qu'on avait escamoté, c'était celui de la mort. Et à partir de là, on s'est dit qu'il fallait restituer la place de la mort et à partir de 1980 on a introduit dans des manuels scolaires de ce Canton, pour les enfants, des leçons qui abordaient la thématique de la mort. Ce que je viens de vous dire resitue des étapes sur deux millénaires mais ce sont également des étapes que chacun d'entre-nous est appelé à vivre au cours de sa propre vie.

Après l'histoire passons au culturel et au cultuel. Et je donne ici deux exemples que je prends en Afrique pour montrer l'universalité de mon propos. Vous avez des tribus africaines où, lorsque les hommes allaient à la guerre, ils prenaient un caillou qui se trouvait dans leur hutte, ils le déposaient au centre du village. Lorsque la guerre était finie et qu'ils revenaient, les survivants remettaient le caillou dans la case. Les pierres qui restaient au centre du village constituaient le monument aux morts.

Et puis, sur le plan personnel, il y a une très belle histoire qui se passe chez les Dogons où l'habitude était, lorsqu'une personne mourait, de casser un objet sur sa tombe. Un chasseur ? Eh bien on mettait un arc qui était brisé. Un potier ? Un pot cassé. L'ethnologue qui nous a fait découvrir tout cela a transcrit toutes les coutumes. Et sur sa tombe, il a été enterré là-bas, on a cassé le crayon avec lequel il avait raconté tous les mythes des Dogons.

Il y a donc deux grands espaces dans lesquels on vit le rapport à la mort. Le rapport à celles et ceux que l'on respecte et que l'on aime. Le premier espace, c'est celui de la famille et de la proximité affective. Le cimetière reste le premier lieu, même si des cendres sont souvent dispersées en des endroits qui font sens pour les proches. Ces endroits sont des endroits de recueillement.

Le second espace, c'est celui de la communauté, qui garde le souvenir de celles et de ceux qui sont morts pour la communauté : un service obligatoire, actif, engagé, des militaires, des médecins, des pompiers, des policiers, des secouristes, des guides de montagne, des spéléologues morts en essayant de passer un siphon pour aller sortir des gens qui étaient coincés.

C'est un lieu de reconnaissance, de gratitude et de respect. C'est un lieu qui donne à réfléchir, à penser, plutôt qu'à se recueillir. C'est un lieu qui pousse à agir. Ce lieu rappelle que, si nous avons des droits, nous avons aussi des devoirs. Ce lieu doit se situer au centre de la vie publique.

Venons-en maintenant à notre monument aux morts et à son déplacement. Je considère que c'est une erreur, une décision inopportune, qui, de plus, a généré une mauvaise communication.

Il ne fallait pas évoquer des raisons de mobilité douce ou des mesures de chantier, alors que, sur les plans du préavis que nous avons voté pour la réfection de la Tour des gardes, le monument est toujours en place ainsi que les bancs. Il ne fallait pas enterrer ce monument au cimetière. Il ne

fallait pas bricoler une cérémonie boîteuse d'inauguration-commémoration.

Tout cela est très malheureux et je m'en veux, comme Conseiller communal, de ne pas avoir été abonné à l'infolettre, de ne pas l'avoir lue en décembre 2023 ou de ne pas en avoir eu connaissance à ce moment-là. J'ai le sentiment que les choses ont été faites à l'envers. Mais je m'arrête ici afin de permettre à d'autres de s'exprimer, s'ils le souhaitent. Merci pour votre attention.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

M. le Conseiller COCHAND, tout à votre enthousiasme à la lecture de cette belle homélie et à passer, par ailleurs, un savon à la Municipalité par voie d'interpellation, vous vous êtes manifestement dispensé de poser une question à cette dernière. Or, le mode de l'interpellation, tel qu'il est prévu par la loi sur les communes, c'est bel et bien que l'assemblée pose une question à l'administration ou à la Municipalité sur un fait de son administration. Et puis, la Municipalité vous répond. Et puis, en fonction de la réponse, si vous n'êtes pas satisfait par cette réponse, vous avez la possibilité de poser une résolution.

Et c'est vrai que, d'une certaine manière, comme vous n'avez pas posé de question, on pourrait assimiler l'intervention que vous venez de faire à une simple déclaration. Je pourrais me tourner vers la Présidente et lui dire de passer à l'ordre du jour, puisque, d'une certaine manière, il n'y a pas de moyen pour nous de répondre à votre dite interpellation.

Cela dit, on ne va pas faire ça. Pour les plus anciens d'entre vous, je vais faire du Georges Marchais, je vais donner ma réponse à une question que vous n'avez pas posée.

Le monument aux morts a été posé au Centre-ville entre 1919 et 1920, inauguré en 1920, pas en 1919 parce que la plaque n'était pas prête, il y a eu un retard de livraison, complété ensuite en 1948, en mémoire des soldats et du personnel infirmier décédés en service actif lors des deux périodes de guerre, de 1914 à 1918 d'une part et de 1939 à 1945.

On a assez peu de mentions dans les archives, parce qu'on a fait la recherche de cet objet, si ce n'est que l'intention initiale de la Municipalité, la première fois qu'elle en parle en décembre 1918, était d'installer ce monument au cimetière du Valentin, c'est-à-dire là où il est localisé aujourd'hui.

Lors des dernières décennies, l'hommage rendu aux morts du service actif se limitait à un dépôt de gerbe durant les festivités du 1er août. En 2023, le format de ces célébrations du 1er août a été réorienté avec une formule qui a un grand succès, réorienté notamment à la plage d'Yverdon, mais qui a entraîné l'abandon du dépôt de gerbe au monument aux morts, sans que personne ne s'en émeuve. Ce format a, par ailleurs, été reconduit en 2024, là non plus sans que personne ne s'en émeuve.

Et c'est dans ce contexte qu'au moment de planifier les travaux de la Tour des gardes, qui entraînaient à minima de lourdes mesures de protection du monument – on aurait effectivement pu le laisser en place, mais il fallait le protéger –, un monument qui s'est avéré être, par ailleurs, assez fragile, que la question s'est vraiment posée de son avenir. Parce que nous n'étions pas satisfaits de l'avoir complètement abandonné suite au changement de concept des célébrations du 1er août, avec un constat : ce monument tombait effectivement dans l'oubli.

Et là, je voudrais donner une expérience personnelle. J'habite à moins de 200 mètres d'ici depuis 17 ans et demi. Depuis 8 ans et demi, j'ai l'honneur d'être membre du Conseil municipal et mon lieu de travail se situe dans ce bâtiment depuis maintenant 3 ans et demi. Pour dire les choses autrement : je passe sur cette Place Pestalozzi entre 5 et 10 fois par jour, j'en croise régulièrement un certain nombre d'entre vous. Vous êtes donc témoins du fait que je suis tout le temps là. Eh bien, toutes ces années, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je n'ai jamais vu personne s'arrêter ou s'incliner devant ce monument. Je n'ai jamais vu la moindre gerbe, le moindre bouquet, la moindre fleur qui n'ait été posés là par la Municipalité, la Ville ou ses services.

On a parlé de tourisme. Je mets au défi quiconque – parce que j'ai essayé – de nous produire la moindre mention de ce monument, que ce soit en ligne ou dans un document écrit, qui fasse une

description touristique.

Comme je l'ai dit, Mesdames et Messieurs, ce monument tombait dans l'oubli. Et lorsque nous avons cessé de le fleurir le 1er août, comme je l'ai dit, personne ne l'a remarqué. Et cet oubli contraste extrêmement fortement avec la manière admirable avec laquelle le Souvenir Français fait vivre la mémoire de son propre monument au cimetière chaque année en novembre. Alors bien sûr, la France n'a pas le même rapport mémoriel avec ses morts pour la patrie, elle qui en a perdu, évidemment, des millions lors de guerres cruelles et meurtrières. Mais dans ce domaine, elle nous apparaît, en Municipalité, comme un modèle à suivre. Ce, d'autant que chaque année, la France nous remercie pour le rôle de terre d'accueil que la Suisse a joué en abritant des militaires français.

Il nous a donc semblé faire sens de proposer une vie nouvelle à notre monument, en réintroduisant une commémoration et en l'associant avec celle de nos amis français. Nous l'avons fait, d'une part, le 11 novembre par le dépôt d'une gerbe et le 24 novembre par la cérémonie proprement dite. Et alors, à l'avis totalement différent de M. COCHAND, j'ai trouvé, à titre personnel, de très haute tenue.

L'expérience désormais faite, elle montre que, il semble à la Municipalité qu'il fait sens de replacer ce monument au sein du lieu de souvenir et de mémoire par excellence qu'est le cimetière, auprès du monument français et des monuments funéraires d'anciens Yverdonnois illustres – évidemment Mme Veuve Pestalozzi, mais également Antoine Vedeau, Édouard Verdan, Léon Jaquier ou Léon Michaud.

De ce fait, la Municipalité ne voit pas en quoi elle se serait montrée inopportune en procédant de la sorte. Elle tient d'abord à rappeler que la Municipalité ne peut pas gouverner autrement qu'avec le principe de la bonne foi de ses actions. Elle trouve à son tour assez inopportun que sa bonne foi soit ainsi remise en cause, alors qu'elle a déjà communiqué sa décision il y a un an par le biais de l'infolettre – vous l'avez rappelé, M. le Conseiller –, là encore sans aucune réaction de la part de quiconque. Et ce déplacement a été fait, notamment aussi, pour les raisons mémorielles que je viens de citer.

Donc, elle trouve également discutable qu'on puisse considérer le cimetière comme un lieu d'oubli, alors qu'à notre sens, c'est au contraire un lieu de recueillement, de mémoire et de souvenir. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Municipal Christian WEILER :**

Pour compléter les propos de notre Syndic, je voulais bien clarifier qu'il n'a pas été question de bricolage, que la cérémonie avait été déjà discutée lorsqu'on a pris la décision en 2023. Donc, nous n'avons pas agi par bricolage pour compenser l'émoi qu'a provoqué le déplacement. C'était quelque chose qui était organisé.

Par contre, on a eu quelques problèmes d'organisation, en lien avec des problèmes de santé, notamment chez nos partenaires français. Et c'était la première fois qu'on faisait cette cérémonie. Effectivement, il y a encore deux ou trois réglages que l'on peut faire. Mais pour ma part, vieux Yverdonnois, c'est la première fois qu'on célébrait les personnes décédées dans la guerre de 14 et de 40 d'une si belle manière. Et franchement, lorsque nous déposons la gerbe avec une cérémonie, avec la fanfare qui faisait 10 mètres dans un sens et 10 mètres dans l'autre, personne ne savait ce que l'on faisait. Le moment de recueillement était franchement mis de côté.

Je précise encore qu'il y a une vraie volonté de créer, dans le cimetière, un espace de mémoire pour les personnalités et personnes qui sont importantes dans la Ville. Vous l'avez cité, M. le Conseiller, ce que l'on peut offrir à nos personnes décédées dans le cadre familial, ça a une durée de vie limitée, puisque, au cimetière, les tombes, c'est 25, 35 ans au maximum. Au-delà de ça, ces espaces sont démobilisés.

Et ça permettra aussi, dans cet espace, de pouvoir conserver le souvenir de personnes qui ont œuvré de manière exceptionnelle pour notre Ville ou pour notre région. Donc, il n'y a pas eu de volonté de mettre ce monument de côté, mais vraiment de lui donner maintenant un nouveau sens

et de lui attribuer un endroit qui nous paraît un endroit adéquat pour ce moment. Effectivement, j'admets que la communication qui a été faite n'était pas à la hauteur de ce que nous avions souhaité.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, tout d'abord, je n'ai jamais vu personne se recueillir, mettre des fleurs ou faire une prière devant la statue Pestalozzi. Et donc, est-ce que cette statue est aussi condamnée ? Ou est-ce qu'elle va être déplacée vers le monument aux morts ? Je ne sais pas.

Je n'ai jamais vu personne non plus vénérer ou faire la même chose devant le drapeau ukrainien. Alors peut-être qu'on pourrait le mettre au cimetière, vu que c'est un bel endroit d'hommage. Et ça résoudrait beaucoup de...

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Monsieur, vous vous écartez du sujet, s'il vous plaît.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Pas du tout, du tout.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Ah si M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Déjà, vous n'avez pas la suite de ce que je vais dire, alors attendez.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Vous vous adressez autrement à moi, d'accord, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

De la même façon, on peut se demander comment... On nous a expliqué qu'il y avait une part de danger pour les cyclistes. Alors ça, ça serait intéressant d'en savoir un petit peu plus. Parce que le monument était du côté du Château, un peu à l'écart. Donc je peux imaginer qu'un cycliste, qui sort et qui est particulièrement éméché, puisse rentrer dedans. Surtout si l'éclairage public est éteint. Mais maintenant, ce n'est plus le cas sur la Place Pestalozzi, mais du coup, le même problème se pose pour la statue Pestalozzi, qui me semble encore plus dangereuse, puisqu'elle est au milieu de la place. Est-ce qu'on va l'enlever pour sécuriser l'espace pour les cyclistes ? C'est une bonne question. Il faudra rassurer les gens qui ont peur de voir partir Pestalozzi pour les mêmes raisons.

Enfin, je veux venir sur la date, la célébration du 11 novembre. J'étais quand même surpris. Si l'armistice de 45, qui est peut-être... enfin, la fin de la guerre, est un jour de paix et de célébration, la fin de la Première Guerre... Je dois rappeler que la Suisse était neutre. On ne peut pas parler d'un camp de bons ou de méchants entre les Français et les Allemands. Il y a des soldats suisses qui ont combattu dans les deux pays.

On ne peut pas dire que c'est un jour heureux. C'est le jour d'une capitulation pour l'Allemagne et c'est aussi le début du traité de Versailles, qui a posé les bases, finalement, de la Deuxième Guerre mondiale.

Je m'étonne, comme pays neutre, qu'on prenne part, nous, en Suisse, à des célébrations, finalement, de la victoire des Français. Le jour où la France a écrasé l'Allemagne.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller, on parle du monument aux morts, pas de célébrations.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

On parle de la célébration qui a eu lieu et qu'on nous a justifiée pour expliquer pourquoi il a été déplacé là et qu'on a organisé des célébrations du monument aux morts, avec, en s'alliant au Souvenir français et en fait, à la célébration de la victoire de la France, le 11 novembre, en Suisse, c'est célébré à Genève, notamment, mais c'est à l'instigation de l'ambassade ou du consulat de France. Ce n'est pas à l'instigation d'une autorité locale, comme ici. Et ça, c'est presque un peu unique de voir que, finalement, on a des autorités locales, dans un pays neutre, qui ont décidé de prendre l'initiative vraiment de célébrer la victoire de la France sur l'Allemagne.

Moi, j'ai un passeport français, donc je suis plutôt content que, ce jour-là, les Français aient battu les Allemands. Mais en l'occurrence, ce n'est pas forcément une victoire et un grand jour pour tout le monde et surtout dans un pays neutre comme la Suisse. Surtout que, durant la Première Guerre mondiale, des soldats suisses ont combattu dans les deux camps. Merci.

**Mme la Conseillère Sophie MAYOR :**

J'ai travaillé pendant 8 ans à l'Échandole et j'ai fermé la porte du Château, qui est juste à côté du monument aux morts, plusieurs fois par semaine, souvent au milieu de la nuit. Et je dois dire que j'ai régulièrement été très choquée de voir que c'était utilisé comme cache-pissoire.

Régulièrement, il y avait des bouteilles, des mégots qui étaient à leurs pieds. Et comme M. le Syndic, je n'ai jamais vu une seule fleur. J'ai souvent enlevé ces mégots et ces bières, que je trouvais tout à fait inadéquats à cet endroit-là. Je pense que tous les gens qui travaillent à la voirie, qui nettoient et qui ont nettoyé cet endroit-là, peuvent témoigner. De mon point de vue, il est au bon endroit, au cimetière et je pense que les gens qui ont envie de se recueillir dessus le feront de très belle manière et qu'il arrêtera de se faire pisser dessus et je remercie beaucoup la Municipalité de l'avoir déplacé.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller Daniel COCHAND, souhaitez-vous déposer votre résolution ?

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

J'ai essayé d'amener un débat sur un sujet de société. J'en apprend toujours comme Conseiller communal, même après 12 ans, sur les procédures. Vous avez évoqué M. Marchais. Moi, je ne vais pas discuter longtemps là-dessus.

J'ai pu m'exprimer dans la presse locale sur ce sujet-là. J'ai été choqué. Et ce que j'ai écrit ici, je l'ai écrit à la première personne. Ça fait partie de nos sensibilités. Elles sont différentes aux uns aux autres. Je vous remercie de la manière dont vous m'avez respecté et de la manière dont vous avez présenté les choses ici. Mais j'ai bien marqué ici qu'il fallait réfléchir au fait que ce changement de date modifiait profondément.

Et M. RAMCHURN a dit certaines choses historiques. J'ai tout un texte si c'était nécessaire. Je ne vais pas vous le refaire. Un cessez-le-feu, un armistice, tout ça ce sont des choses extrêmement différentes. Et on aura peut-être bientôt un armistice du côté de l'Ukraine. Et on verra qu'un armistice, ce n'est pas nécessairement la paix.

La seule chose qui me fait plaisir, en tant qu'ancien officier, c'est que, quand on dit « cessez-le-feu », là, il y a quelqu'un qui ne sera peut-être plus tué. Donc derrière tout ça, je ne vais pas engager une guerre pour ça. Jamais je n'aurais demandé le retour du monument comme tel, en tant que pierre tombale ou presque, menhir ou autre... Ce n'était pas ça. Mais il faudra, je pense – alors là, je me permets un conseil –, la cérémonie de l'autre jour avait des incohérences. Et moi, je n'ai

absolument pas apprécié que la représentante du consulat parle de « clairon de la victoire » et là, je rejoins M. RAMCHURN. Il y a des victoires qui préparent d'autres défaites par la suite. Et ça, je ne voudrais pas revivre ça. J'ai été présent.

Et puis, puisqu'on parle de l'infolettre, j'ai fait mon mea culpa : je ne l'ai pas lue. Je pense que, comme Conseiller communal, ce n'est pas à travers l'infolettre qu'on doit être informé, mais allez sur l'infolettre, vous y verrez, non pas tous les participants, il y a 50 photos magnifiques sur l'infolettre, vous n'y voyez que les officiels. Il n'y a pas une photo qui présente les Français qui étaient présents et les Suisses qui étaient présents à côté. Eh bien là aussi, ce n'est pas de la bonne communication, M. le Syndic. Mais je vous remercie et je n'irai pas plus loin au vu du climat de cette assemblée. Merci. Donc je retire cette résolution. Mais je remercie, parce que j'ai eu une leçon de fonctionnement.

**M. le Municipal Christian WEILER :**

Une petite précision : nous avons prévu de faire trois manières d'honorer ce monument, puisqu'il sera fleuri le 1er août, le 1er novembre et avec la manifestation en collaboration avec les Français. Donc, nous allons faire trois fois une manifestation. Cette décision a été prise, elle aussi, au mois de décembre 2023.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Pour revenir sur ce que vous avez dit, c'est possible que, dans le cadre de l'infolettre, vous n'ayez vu que des photos concernant la partie suisse, on va dire, de la célébration. Par contre, sur le compte-rendu qui en est fait sur le site de la Ville, vous avez bel et bien beaucoup plus de photos, dans lesquelles, évidemment, vous allez retrouver l'ensemble des participants à cette cérémonie. Je vous remercie de votre attention.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.2

**Une interpellation de M. le Conseiller Luca SCHALBETTER (Le droit de préemption, pour quand à Yverdon ?)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller SCHALBETTER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. SCHALBETTER vous avez la parole.

**M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :**

Depuis le 1er janvier 2020, la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif donne le droit aux communes d'user du droit de préemption, soit d'acquérir en priorité un terrain ou un immeuble dans le but de créer des logements d'utilité publique.

Il s'agit d'un outil important qui permet de lutter contre la spéculation immobilière et la hausse des prix des logements, bien d'actualité dans notre Ville.

Si Lausanne est habituée à user de ce droit, d'autres communes de taille similaire à la nôtre en ont aussi fait usage, comme Morges, Renens, Prilly ou Vevey.

La situation dans notre Ville est connue : un taux de vacances durablement très bas et le coût des loyers qui prend continuellement l'ascenseur, jusqu'à devenir intenable pour une partie importante de la population yverdonnoise.

Je me permets donc de poser à la Municipalité les questions suivantes :

1. Quelle procédure utilise la Municipalité pour évaluer la pertinence d'user ou non du droit de préemption ?
2. Est-ce que chaque transaction est mise à l'ordre du jour de la séance de Municipalité ?
3. À combien de reprises la possibilité d'user de ce droit a-t-elle été discutée ?
4. Quels ont été les freins à l'utilisation de ce droit ?
5. Enfin, avons-nous les capacités financières requises pour user de ce droit si la situation se présente ?

Même si, bien sûr, il y a eu une confirmation du Tribunal cantonal sur ce dernier point, que les communes peuvent utiliser également d'autres ressources en vue d'exercer ce droit. Je vous remercie.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je réponds au nom de la Municipalité. C'est une réponse globale, mais c'est moi qui vais répondre à vos questions, M. le Conseiller.

Première question : Quelle procédure utilise la Municipalité pour évaluer la pertinence d'user ou non du droit de préemption ? Donc, les demandes sont adressées par les notaires – c'est une obligation légale – au secrétariat général pour la réception et la gestion des demandes, qui sont ensuite transmises au Service des bâtiments pour traitement. Un groupe de suivi a été mis en place par le Service des bâtiments : le groupe de travail préemption, qui centralise et coordonne ensuite toutes les demandes en lien avec ce droit. À ce jour, la Ville ne dispose pas d'un fonds nécessaire à l'activation du droit de préemption. Donc, en principe, les avis de renonciation sont directement transmis à la Municipalité pour signature. Mais la Municipalité elle-même peut intervenir sur les objets qui lui sont transmis.

Pour information, ce groupe de travail est composé de trois personnes qui représentent trois services distincts : Le Service des bâtiments, pour les aspects d'analyse et de développement. Le Service de l'urbanisme, pour toutes les questions liées à la politique foncière active. Et le Service jeunesse et cohésion sociale, qui est en charge de la politique du logement. À terme, lorsque le groupe de travail sera pleinement opérationnel et lorsqu'un règlement aura été accepté par ce Conseil, ce groupe est censé se réunir une fois par semaine pour étudier les différents dossiers et soumettre les préavis à la Municipalité pour validation et signature.

Afin de respecter le délai de 40 jours évoqué à l'article 33 de la LPPPL, le traitement par le groupe de suivi est d'un maximum de 10 jours dès réception de l'avis par le secrétariat communal. Le GT analysera les dossiers selon une grille de critères élaborée par les trois services. Lorsque le GT déterminera qu'un dossier est intéressant pour une préemption, il proposera le cas en séance de politique foncière active, qui réunira les responsables des trois services. Si l'intérêt du dossier est confirmé, il sera porté devant la Municipalité. Ça, c'est pour le processus tel qu'il est imaginé.

Deuxième question : Est-ce que chaque transaction est mise à l'ordre du jour de la séance de Municipalité ? La réponse est oui. Nous les voyons toutes. Chaque transaction est mise à l'ordre du jour des séances de Municipalité et un préavis est systématiquement présenté à la Municipalité, même si, aujourd'hui, il a tendance à être systématiquement négatif.

Troisième question : À combien de reprises la possibilité d'user de ce droit a-t-elle été discutée en Municipalité ? Depuis 2020, 309 cas de vente ont été étudiés par le Service des bâtiments. Parmi ces dossiers, trois ont fait l'objet d'une vraie discussion où on s'est vraiment posé la question pour savoir si nous allions préempter ou pas. Très récemment, en septembre, pour pallier le manque de liquidité communale, nous avons opté pour une cession du droit de préemption à l'État de Vaud (article 34, alinéa 1, de la LPPPL). L'immeuble en question avait été jugé intéressant par nos

services, comparant d'autres demandes émanant de communes vaudoises, mais cette procédure a toutefois abouti au fait que le Canton a renoncé à préempter ce bâtiment, en arguant du fait que cet immeuble était trop vétuste, il aurait nécessité d'importants travaux de rénovation, ne représentant pas un investissement suffisamment rentable pour le Canton.

Les deux autres cas que j'ai en tête, c'était un cas d'un objet qui était vendu à un prix qui nous semblait excessivement bas et qui nous semblait, dès lors, peut-être être intéressant à préempter. Mais les services se sont rendus compte que l'immeuble en question n'était absolument pas adapté pour pouvoir le valoriser derrière en logement d'utilité publique.

Et puis, il y a eu un autre cas, où c'était un bloc d'habitation qui était effectivement très intéressant, mais dont le prix était supérieur aux possibilités de la Commune. Sauf erreur de l'ordre de CHF 9'000'000.- à CHF 10'000'000.- à ce moment-là. Voilà pour la réponse à la question 3.

Quels ont été les freins à l'utilisation de ce droit ? À l'heure actuelle, nous n'avons pas encore... Nous travaillons dessus, mais nous n'avons pas encore une procédure et un règlement qui nous permettent, finalement, d'activer dans les faits ce droit de préemption. Nous n'avons pas encore, je dirais, le mode de financement non plus. Ce sont des travaux en cours. Nous espérons pouvoir les proposer prochainement au Conseil, mais je préfère, compte tenu de la manière dont la législature s'est passée jusqu'à maintenant, ne pas vous donner de date en termes précis. Mais c'est un projet qui est relativement avancé auprès de nos services. Ce qui nous manque, c'est la procédure. On va dire ça comme ça.

Et enfin : avons-nous les capacités financières requises pour user de ce droit si la situation se présente ? Alors, à ce jour, on n'a pas formellement créé un fonds. Ça fait partie de la démarche qui serait donnée. Mais, ceci étant, le Service des finances – et j'en sais quelque chose – a effectivement mis de côté une somme qui permettrait, le cas échéant, de préempter. L'intention est de pouvoir activer ce qu'on appelle un fonds de roulement. L'idée, ce serait évidemment que si on préempte, probablement qu'on cède ensuite l'immeuble à un partenaire capable, ensuite, de créer du LUP sur cet immeuble-là. Ça pourrait être la FYL, mais ça pourrait aussi être quelqu'un d'autre. De telle manière à ce qu'en fait, le fonds soit ensuite repourvu avec le prix de cette cession, de telle manière à pouvoir, le cas échéant, préempter à nouveau.

Voilà un peu l'idée qu'on aurait par rapport à cette politique-là. Mais évidemment, nous aurons, en termes de volume, l'idée que nous avons n'aurait probablement pas permis l'acquisition d'un immeuble à CHF 9'000'000.- comme je vous l'ai donné. Ça, c'est quand même une limite haute de ce qu'on pourrait se permettre de faire, en termes, je dirais, de gestion des liquidités puisque, en fait, vous avez bien vu que la LPPPL réclame une action extrêmement rapide et donc il faut pouvoir disposer des liquidités au moment où on prend la décision. Sinon, en gros, le coup part avant que vous ayez réussi à obtenir ces fonds-là.

Donc, on se met en place gentiment et on espère vous revenir relativement bientôt, en tout cas d'ici la fin de la législature, avec quelque chose de plus abouti. Je vous remercie de votre attention.

*Dépôt résolution*

**M. le Conseiller Luca SCHALBETTER :**

Merci, M. le Syndic, pour vos réponses. Elles sont bien détaillées. J'attends avec impatience, du coup, la procédure dont vous avez parlé.

En revanche, la loi a quand même été mise en application il y a 4 ans maintenant. Quatre années complètes. Il me semble que c'est un délai raisonnable pour se doter d'une procédure. Et du coup, pour envoyer un certain signal à la Municipalité, je propose de déposer la résolution qui est notée sur votre écran et qui vous encourage à se munir d'une procédure et de faire usage de ce droit par la suite.

*Discussion résolution*

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Nous sommes en présence d'une résolution, la discussion est donc ouverte sur l'adoption de celle-

ci.

La parole n'est pas demandée la discussion est close, nous votons.

**Vote s/résolution**

La résolution est acceptée à une évidente majorité, quelques avis contraires et quelques absences.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**8.3**

**Une interpellation de M. le Conseiller Olivier JAQUIER (L'attractivité du Centre-ville lors d'intempéries)**

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller JAQUIER, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, puisqu'elle est munie de plus de 5 signatures. Les conditions étant remplies, M. JAQUIER vous avez la parole.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Tout d'abord, je déclare mes intérêts. Comme beaucoup de monde le sait, je travaille le samedi avec mon frère sur le marché yverdonnois.

Lors des précipitations neigeuses du jeudi 21 novembre, les rues de notre Ville ont été déneigées partiellement et tardivement, malgré les efforts des employés communaux, que je remercie ici pour leur engagement. Le samedi matin suivant, à 6 heures, la rue du Milieu et la Place Pestalozzi étaient que très partiellement déneigées, rendant pour le moins l'installation des stands compliquée et occasionnant, pour les riverains, du bruit de pelles en raison du déblaiement de la neige.

Par ailleurs, je profite également de remercier les assistants de la sécurité publique en charge du marché ce samedi, qui se sont déplacés avec du sel pour rendre moins dangereux les abords des stands. L'accès aux commerces était également compliqué.

De manière plus large, plusieurs trottoirs de notre cité n'ont pas vu l'ombre d'une lame de chasse-neige ou d'un grain de sel, les rendant dangereux pour les piétons. À ce sujet, le service des urgences à l'hôpital a enregistré pas moins de six personnes ayant effectué une chute sur le domaine public, ceci uniquement pour la journée du vendredi et le samedi, le service des urgences orthopédiques était débordé.

Dès lors, j'interpelle la Municipalité en posant les questions suivantes, si j'ai bien retenu ma leçon, on doit poser des questions.

- Comment la Municipalité juge-t-elle l'accessibilité du Centre-ville dès jeudi en fin de journée et les jours suivants suite à cet épisode neigeux ?
- De quelle manière la Municipalité a-t-elle anticipé les événements, avec une préparation du matériel et des effectifs en amont, sachant que les prévisions météorologiques annonçaient, depuis le début de la semaine, l'arrivée de la neige à basse altitude ?
- Y a-t-il eu une collaboration interdicastères afin de renforcer en bras le Service de la voirie durant cette période ?
- Quels enseignements la Municipalité tire-t-elle de cet événement et quelles mesures va-t-elle mettre en place afin d'éviter une telle situation lors du prochain épisode neigeux, qui

semble s'annoncer pour dimanche ?

Les photos qui sont publiées là-dessus illustrent la Place Pestalozzi à 6 heures du matin, le samedi 23, où vous voyez que la statue était juste dégagée, la rue montrait qu'une lame avait passé en faisant un passage en avant et en arrière et les stands étaient en plein dans la neige. Voilà, je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses.

**Mme la Municipale Brenda TUOSTO :**

M. le Conseiller JAQUIER, je vous remercie pour votre question, qui permet d'une part à la Municipalité de vous apporter des éléments de clarification et d'autre part de saluer et remercier le travail et l'engagement des équipes de la voirie, du Service mobilité, environnement et infrastructures.

La mission des équipes sur le terrain vise à garantir l'accessibilité et la propreté de notre domaine public, notamment lors d'épisodes pluvieux, neigeux, boueux, venteux, brouillardeux... et tout ce qui finit en « eux », en prenant bien en compte des mesures proportionnelles à la situation exceptionnelle.

Même si les épisodes neigeux sont de moins en moins récurrents, ils figurent parmi les plus difficiles à anticiper. Le dérèglement climatique change les règles saisonnières et intensifie les dégâts sur le patrimoine public. Même une centaine d'experts de terrain ne peut appréhender les aléas climatiques et assurer une accessibilité parfaite en tout temps.

Il est important de rappeler que le territoire yverdonnois compte près de 120 kilomètres de routes, pistes et trottoirs à déneiger, auxquels il convient d'ajouter ceux des villages de Gressy et de Sermuz. Ces surfaces sont conséquentes et mobilisent d'importantes ressources en quelques heures et sont anticipées le mieux possible grâce à un monitoring météo quotidien en période hivernale. Les interventions sont donc planifiées, tout en considérant les inconnues météorologiques, qui varient d'une heure à l'autre.

La résilience face au changement climatique et aux aléas météorologiques est un défi de notre époque, que nous devons toutes et tous prendre en considération, sans pour autant affaiblir notre mission de service public.

Comme expliqué annuellement, les priorités de déneigement sont les suivantes : Tout d'abord, nous déneigeons les axes routiers principaux et les hauts de la Ville, essentiels pour les services d'urgence, les transports publics et le transit. Lors de leur déneigement, les trottoirs et les pistes adjacents sont également traités. En deuxième priorité, les axes secondaires, incluant les rues et le Centre-ville, ainsi que les ponts et passerelles. Puis, finalement, les quartiers résidentiels et enfin les zones de parking. Le tout en à peine trois heures de temps.

Lors de l'épisode mentionné, sur trois jours, près de 53 tonnes de sel ont été utilisées à cet effet. Tous les véhicules et engins dédiés au déneigement ont été mobilisés pour assurer la couverture totale du territoire. Les équipes n'ont pas toujours la possibilité d'intervenir aussi librement que souhaité. En effet, des obstacles comme les conditions météo, les embouteillages ou les accidents peuvent freiner ces opérations, comme ce fut d'ailleurs le cas le 21 novembre, où plusieurs camions ont été ralentis par des incidents sur le réseau routier. Mais aussi parce que beaucoup d'entre nous, ou d'entre vous, n'avaient pas encore de pneus d'hiver ou encore, il y a eu également la nécessité de sécuriser certains espaces publics face au risque de chutes de branches.

Nous avons anticipé cet épisode dès le début de la semaine. Les équipements étaient prêts et 31 personnes issues de la voirie et du garage ont été mobilisées, de jour comme de nuit. Les équipes ont travaillé en relais : de 14h le jeudi à minuit, puis à nouveau de 3h du matin à midi le vendredi et encore le samedi, tout en respectant les règles d'heures de conduite liées à l'ordonnance sur le travail.

Une coordination efficace a eu lieu avec les autres services et je les en remercie : le Service de la sécurité publique, mais aussi le Service des bâtiments. Les espaces verts ont également été

mobilisés pour sécuriser certains parcs en amont, en lien avec des chutes de branches, avant de venir en renfort au Centre-ville. D'autant que cet événement a été particulièrement brutal et intense : 115 végétaux ont été endommagés et un frêne est tombé au parc de la Maladaire. Il y a donc un équilibre fragile à avoir entre des exigences très strictes qui devraient pouvoir être pondérées selon les aléas naturels, les risques sur la population et le maintien des prestations de base.

Nous vous remercions pour votre compréhension face à ces épisodes exceptionnels, qui peuvent rendre les prestations un peu moins parfaites que d'habitude, mais néanmoins fonctionnelles. Le secteur de la voirie est très attentif à faire au mieux et tout a été mis en place pour limiter au mieux les risques et les accidents pour les habitantes et habitants.

Cet épisode nous rappelle à quel point il est important de prioriser clairement les axes, de bien gérer les équipes en amont et d'entretenir notre matériel. Les processus en place se sont révélés efficaces, mais j'entends bien qu'ils n'ont pas été satisfaisants pour toutes et tous. Les priorités ont été suivies, comme c'est le cas ces dernières années, mais nous sommes toujours à disposition pour améliorer les processus internes et continuer à renforcer le service public dans la mesure du possible.

J'aimerais profiter d'avoir encore la parole ici pour saluer le dévouement exemplaire de nos collaboratrices et collaborateurs, qui s'investissent sans compter pour la sécurité et le confort des citoyennes et citoyens, lorsque chacune et chacun d'entre nous sommes encore ou à dormir, ou déjà rentrés le soir, ou encore bien au chaud dans nos bureaux. Au nom de la Municipalité, un grand merci à toutes les équipes de l'administration yverdonnoise qui travaillent en extérieur en cette période hivernale. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. Ce ne sont pas forcément les mêmes échos que j'ai eus en interne. A l'interne, il m'a été signalé que les lames ont été posées en début d'après-midi du jeudi et qu'aucun équipement n'était prêt. Donc, je prends note de vos réponses et je vais les accepter sans problème. Mais je remercie à nouveau, comme vous l'avez dit, le personnel qui s'est engagé. Les éléments que j'ai cités et les questions que j'ai posées, on est quasi 48 heures après, c'est le Centre-ville et il y a des trottoirs qui n'ont pas vu du tout... c'était de la glace vive. Je prends pour exemple le quai qui passe où il y a les travaux sous la voie CFF. Maintenant, le trottoir était de la glace vive. Il y a des écoliers qui passent, il y a des personnes âgées. C'est un axe pour se rendre depuis le quartier vers La Marive qui est principal pour se rendre jusqu'au Centre-ville. Donc voilà, je prends note. Je remercie la Municipalité de ses réponses, mais je ne les partage pas.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.4

**Une question de MM. les Conseillers Paul Camille GENTON et Ervin SHEU (Places d'accueil de la petite enfance prévues sur le site des EHNv à l'horizon 2027 à 2030)**

**M. le Conseiller Paul Camille GENTON :**

Nous avons appris par la presse que la construction du nouvel hôpital des eHnv à Yverdon était actuellement ajournée, avec de nombreuses discussions en cours.

Dans le PR23.25PR d'octobre 2023, nous apprenions que 56 places d'accueil de la petite enfance étaient prévues sur le site des eHnv à l'horizon 2027 à 2030.

Notre question c'est donc : Au vu des retards attendus dans la construction du nouveau site de l'hôpital, la Municipalité a-t-elle prévu de relocaliser ces places sur d'autres sites ? Et si oui, sur lesquels ?

La Municipalité peut-elle nous faire part d'une éventuelle adaptation de sa stratégie d'accueil de

jour en conséquence ?

Petite remarque dans le développement : Nous nous permettons de mentionner que l'accueil préscolaire, à savoir les crèches, n'est pas seulement nécessaire comme solution de garde, mais bien comme un déterminant majeur du développement des enfants. En effet, les enfants d'âge préscolaire ont un besoin fondamental de sociabilisation et de stimulation pour présenter un développement adéquat, que ce soit sur le plan des compétences sociales, du langage, du développement émotionnel que finalement du développement moteur.

À l'heure actuelle, on sait qu'il y a une explosion de l'exposition des enfants aux écrans et puis des problèmes de développement majeurs qui en découlent. Il y a, finalement, de plus en plus de familles avec un seul enfant, dans une société de plus en plus isolée avec une absence de contact avec nos voisins et nos proches. Il est donc urgent que la Municipalité s'assure de places de crèches suffisantes sur le territoire communal. Et par là, on entend des places de crèches également pour les familles dont un des deux parents est un homme ou une femme au foyer, autrement dit et pas seulement pour les familles où les deux parents travaillent, donc des garderies aussi dans un but de sociabilisation.

En résumé, l'idée, c'est de sortir du paradigme des lieux d'accueil préscolaire comme des lieux de garde, mais également comme des lieux de sociabilisation et d'adapter les règlements d'accès aux places de crèches, ainsi que l'évaluation du nombre de places nécessaires en conséquence. À noter que si la Municipalité le souhaite, nous accueillerons également positivement une réponse écrite de sa part à la présente question.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je vais répondre directement à votre question, que nous avons reçue sauf erreur autour de midi aujourd'hui. Le service a tout de même réussi à fournir les éléments qui nous permettent effectivement de donner quelques éléments.

Premièrement, puisqu'on parle du plan de développement préscolaire et de risque de retard, je voulais effectivement donner une information au Conseil, notamment que le plan de développement préscolaire a pris une année de retard concernant les projets du Petit Phare ainsi que de Tom Pouce.

Pour le premier projet, du retard a été pris dans le développement du projet architectural suite, entre autres, à une absence de longue durée au Service des bâtiments à ce moment-là. Et puis, pour Tom Pouce, les places dépendent du départ de la cuisine de production de la FYAE. Celle-ci partira courant de l'année 2025, ce qui permettra de créer les 10 places du plan de développement en fin d'année 2025.

Maintenant, pour la crèche des eHnv, la première chose à dire, c'est qu'à cette heure et en ce jour, la messe n'est pas encore dite pour les eHnv. C'est-à-dire que, pour l'heure, les eHnv n'ont pas fait part de l'abandon du projet de Maison de l'enfance et donc il y a toujours une possibilité que ce projet vienne, finalement, à se réaliser.

Alors, maintenant, en temps et en heure, ce n'est pas forcément évident. C'est la raison pour laquelle le réseau d'accueil de jour s'est déjà mis en recherche du projet ou des projets pouvant potentiellement compenser l'absence de ces 56 places à l'horizon 2027-2030, on va dire.

Dans ce cadre, il y a deux potentiels projets qui sont à l'étude des services. Le premier concerne une structure préscolaire sur le territoire de Champvent. Cette structure est liée au destin des classes ainsi que du développement de la structure UAPE de Champvent, en correspondance d'ailleurs avec celle de Chamblon et ce projet pourrait contenir une trentaine de places.

Ensuite, il y a un deuxième projet sur le territoire yverdonnois. Il n'est pas encore suffisamment avancé pour que je puisse vous donner plus d'informations, si ce n'est que ce projet-là pourrait accueillir, à cet horizon temporel, une vingtaine de places. Et donc, on est sur deux solutions qui, potentiellement, peuvent recouvrir la plupart des places qui risquent de manquer si le projet que

nous avons prévu aux eHnv ne venait pas à se réaliser ou à pas se réaliser dans les délais que nous avons dans la planification.

Pour que vous sachiez, le réseau d'accueil de jour fonde sa stratégie de développement sur trois axes : Premièrement, c'est un plan de développement, avec des objets qui sont identifiés et qu'on pense mettre en ligne à telle ou telle date. Ensuite, nous sommes toujours à l'affût d'opportunités à saisir. Les deux projets dont je viens de vous parler sont bel et bien, en fait, des projets d'opportunité. Et puis il y a un troisième axe, c'est de travailler en collaboration avec l'offre privée, comme notamment à travers l'établissement de conventions avec des structures à temps d'ouverture restreint. Ça, c'est le troisième axe. Donc, on travaille comme ça.

Et puis, par rapport aux autres remarques que vous avez faites... Vous avez posé la question au début puis après fait tout un développement – on innove aujourd'hui dans la manière dont on présente les interpellations –, mais je voudrais quand même revenir sur deux ou trois éléments, notamment sur ce que vous avez dit à la fin. C'est-à-dire le besoin de conciliation entre vie professionnelle et vie privée et le besoin de socialisation des enfants.

Le dispositif vaudois d'accueil de jour s'est mis en place et vise notamment à permettre la conciliation entre la vie familiale et professionnelle des parents domiciliés sur le Canton de Vaud. Ceci étant, dans le cadre de nos structures pour l'heure et en fonction des places disponibles, nous accueillons d'ores et déjà des enfants à besoin de sociabilisation, tout en veillant en tout temps à garder suffisamment de places afin de répondre aux besoins de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

C'est-à-dire qu'on va garder un "coussin" de places libres dans nos institutions, de telle manière que, si une nouvelle demande vient pour la conciliation vie professionnelle/vie privée, elle puisse être servie dans les meilleurs délais. Si le coussin s'agrandit, on le remplit avec des besoins de sociabilisation. C'est bel et bien le but, qu'à terme, on puisse aller de plus en plus dans cette direction-là. Mais nous devons aller avec un ordre de priorité, qui est celui que je viens de vous donner. J'espère avoir ainsi répondu à votre question, M. le Conseiller.

#### **M. le Conseiller Ervin SHEU :**

Je vous remercie, M. le Syndic, pour vos réponses, qui ne me conviennent pas tout à fait dans le sens que le projet de l'hôpital était la seule crèche qui serait, on va dire, pour la partie Est et Nord de la Ville.

Je rappelle encore une fois qu'il y a presque la moitié de la Ville qui ne dispose pas de crèche ou d'UAPE à proximité. Donc, la solution de Champvent, elle est bien jolie, mais je rappelle encore une fois que rien que pour aller déjà à l'Arche de Noé en transport public, il faut une heure aller-retour matin et soir. C'est un temps quand même très important qu'on demande aux parents. En plus, s'ils sont pendulaires et c'est pour ça que j'invite encore la Municipalité à chercher et à trouver, si possible, une solution de proximité.

Je rappelle qu'il y avait la barre d'immeubles qui va être refaite juste à côté de l'hôpital. Il y avait la possibilité de pouvoir faire aussi quelque chose au niveau de l'UAPE pendant la construction de l'école de la Passerelle ou la reconstruction, ou encore l'élargissement de la Passerelle.

En même temps, la Ville a aussi des moyens pour voir un petit peu plus activement au niveau du PST, je suppose. C'est pour ça que la solution de Champvent, c'est très bien pour avoir plus de places, mais ce n'est pas une solution pratique ni écologique pour les Yverdonnois. Je vous remercie beaucoup.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Avec la densification, la population augmente dans certains quartiers. Des quartiers, souvent, où la population s'est installée il y a plusieurs dizaines d'années. Et cette population a vécu avec le sentiment qu'il y avait quelque part un abri dans lequel elle pourrait se réfugier si c'était nécessaire.

Et je vois passer souvent des projets avec des dispenses d'abri, ce que je comprends parfaitement, parce qu'il y a des projets où on ne peut pas les réaliser. On ne peut pas soulever les maisons pour enfilier les abris, mais je m'interroge quand même. Jusqu'à maintenant, nous avions un fonds pour les abris qui dépendait de la Commune. Et nous verrons, dans le cadre du budget, que nous sommes arrivés au moment où ce fonds doit être transféré au Canton.

Alors, ça donne un peu le sentiment, comme citoyen, que ceux qui seraient responsables de tout ça seront beaucoup plus loin que maintenant, où on pouvait penser que c'était à la Municipalité qu'on s'adressait.

- Alors, dans ce contexte-là, dans quelle mesure la Municipalité se sent-elle une responsabilité dans ce domaine ?
- Quel suivi a-t-elle de la situation sur le terrain ? Je pense notamment à travers les mises à l'enquête.
- Et finalement, comment voit-elle sa participation à l'information à la population sur ce sujet ?

Alors, je m'excuse auprès de la Municipalité pour la raison suivante : ma question est arrivée, je crois, lundi ou mardi, donc avant la séance. Mais comme je ne l'ai pas prise avec moi maintenant, j'ai dû la rerédiger en cours de séance. Donc, si vous ne me répondez pas ce soir, ce n'est absolument pas grave. Merci M. le Syndic.

#### **M. le Municipal Christian WEILER :**

Effectivement, M. le Conseiller COCHAND, nous avons pris connaissance tardivement de votre question, qui n'est pas tout à fait la même que celle que vous avez développée, puisque vous demandiez des chiffres beaucoup plus précis.

Donc, on a commencé. Si nous avons ces chiffres, je vais vous répondre – nous allons vous répondre, pardon – de manière tout à fait détaillée, probablement sur le mois de janvier, février, parce qu'on ne va pas se voir en janvier, c'est au mois de février, pour répondre à vos questions.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.6

#### **Une interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Marché de Noël)**

##### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

M. le Conseiller RAMCHURN, vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement (article 34 LC).

Elle doit être appuyée par cinq membres au moins. Tel est le cas, les conditions étant remplies, M. RAMCHURN vous avez la parole.

##### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Tout d'abord, je tiens à féliciter la Ville pour la réalisation d'un marché de Noël que je trouve visuellement éblouissant. Notre chère Place Pestalozzi a rarement été aussi belle. Si la patinoire est toujours absente, nous avons une piste de luge pour les enfants, sur laquelle des politiciens d'âge mûr peuvent venir mesurer leur bravoure ou s'entraîner à la dégringolade.

Un certain nombre de citoyens m'ont posé différentes questions et j'ai donc décidé de les relayer

ce soir dans la présente interpellation à la Municipalité.

- Combien coûte la réalisation du marché de Noël ?
- Comment sont choisis les restaurateurs ?
- Est-ce que les restaurateurs doivent reverser une part de leur chiffre d'affaires ou verser une location ? Pouvez-vous nous décrire les conditions contractuelles de manière générale ?
- Combien coûte la location et le montage de la tente ? Certains se demandent pourquoi c'est une entreprise d'un autre canton qui a été choisie pour monter la tente, alors qu'une entreprise concurrente est basée à Yvonand. Y a-t-il eu un appel d'offres ou des demandes de devis auprès des acteurs locaux ?
- Est-il juste que la patinoire du marché de Noël est toujours en possession de la Ville ? Si oui, pourquoi ne pas l'avoir installée ? Est-il imaginable qu'on l'installe après Noël, comme on avait fait à l'époque avec le chemin de glace.
- Pourquoi la musique s'arrête à 21h30 le week-end pour une fermeture à 22h ? Juste quand les gens commencent à sortir des restaurants ?

Alors, je sais qu'il y a une volonté de ne pas faire directement concurrence un petit peu aux bistrots, mais en même temps, il y a une sorte d'interaction qui pourrait quand même être profitable, en poussant peut-être une heure de plus, avec des clientèles qui se croisent entre des sorties de restaurants et des bistrots. Voilà, merci.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Nous allons répondre à deux. Pour la question de la patinoire, ce sera mon collègue François ARMADA. Je prends les autres questions.

Première question : Combien coûte la réalisation du marché de Noël ? Alors, l'enveloppe dévolue au marché de Noël dans le budget 2024 était de CHF 95'000.-. Ensuite, le Service et le délégué à l'économie, qui s'occupe de la promotion, est habilité à pouvoir dépasser cette enveloppe, pour autant qu'il arrive à la couvrir avec des revenus complémentaires. En l'occurrence, à l'heure actuelle, le marché de Noël 2024 est budgété à environ CHF 143'000.- de dépenses, avec une espérance de revenus estimée modeste d'au moins CHF 58'000.-. Donc, ça veut dire que, outre la subvention allouée au marché de Noël, selon différents paramètres, il y a un excédent de dépenses de CHF 48'000.-, mais qui est plus que couvert par un excédent de rentrées non budgété, qui est, lui, au minimum à CHF 58'000.-. Ça fera évidemment l'objet d'un commentaire au moment du bouclage des comptes 2024 de la Ville.

Comment sont choisis les restaurateurs ? Alors, on aurait beaucoup aimé pouvoir les choisir, qu'il y ait eu une énorme concurrence entre les différents restaurateurs. Dans les faits, en 2023, lorsqu'on a fait l'édition test de l'année passée, il a été assez difficile de trouver des restaurateurs. Ceci dit, tous ceux qui sont venus en 2023 ont recandidaté en 2024 et on a pu aller en chercher, entre guillemets, un certain nombre d'autres.

Le concept voulu par la Ville est le suivant : Premièrement, favoriser le tissu local. On est vraiment parti de la Place Pestalozzi et on a fait le tour des restaurateurs en partant de là et en s'éloignant, jusqu'à ce qu'on ait finalement eu le nombre de restaurateurs que nous désirions avoir pour cette édition. La deuxième chose c'est d'éviter la concurrence entre eux, en garantissant des exclusivités. S'il y en a un qui fait des huîtres, il n'y en a pas un autre en même temps qui fera des huîtres. Et la troisième condition c'est qu'on a été très fidèle à celles et ceux qui nous ont fait confiance lors de la première édition. Le concept a fonctionné. Il y a une belle répartition des revenus et pour des acteurs qui sont, pour la plupart, yverdonnois. J'ai la liste ici. Je ne vais peut-être pas la donner parce qu'elle est relativement longue, mais on a pratiquement une dizaine de restaurateurs qui vont se relayer dans ce cadre-là. Et comme je l'ai dit, l'ensemble de celles et ceux

qui sont venus en 2023 ont demandé à pouvoir revenir et ils reviennent en 2024, ce que nous considérons comme un excellent signe.

Votre troisième question : Est-ce que les restaurateurs doivent reverser une part de chiffre d'affaires ou verser une location ? Alors, de manière générale, le restaurateur paie sa place à un prix fixe, qui est fonction de la durée pour laquelle il va venir. Chaque commerçant peut avoir, dans son prix de stand, une assurance d'exclusivité, comme on l'a dit, sur certains produits définis. Dans ce prix, il est compris une consommation électrique d'un maximum de 5'000 kW. En option, chaque stand peut vendre du vin chaud. Dans tous les autres marchés de Noël, l'organisateur garde la maîtrise du vin chaud parce que c'est avec ça qu'il fait sa marge. Chez nous, on a choisi de faire ça différemment. Nous procédons de la manière suivante : La base de vin, pour l'élaboration de la recette, est locale, fournie par les Caves de Bonvillars.

Il y a une taxe prélevée d'un franc par boisson chaude de Noël vendue, qui va à la Ville. C'était déjà le cas en 2023, donc la fameuse augmentation de prix qu'il y a eu en 2023 et 2024 n'est pas due à l'imposition de cette taxe, ce sont d'autres paramètres qui l'expliquent. Évidemment, un décompte est fait à la fin du marché de Noël avec les restaurateurs.

Combien coûtent la location et le montage de la tente ? Alors ça, c'est du secret commercial. Il y a eu des négociations entre les différents partenaires, des discussions qui ont eu lieu et puis un prix a été donné. Il faut que vous sachiez que cette tente est mutualisée d'une part avec l'événement qui aura lieu le 31 décembre – c'est-à-dire une fête pour la nouvelle année – et la course de la Bonne Résolution, qui se fait le premier week-end sauf erreur, le 12 janvier donc cette tente va rester, effectivement. Et on a pu mutualiser les coûts entre les trois différentes activités. C'est un coût que l'on juge suffisamment modique pour qu'on ne vous le communique pas directement, mais c'est un coût vraiment très intéressant. Par ailleurs, nous avons des critères techniques que nous voulions, notamment la transparence de la tente, par rapport à celle que nous avons eue l'année passée.

Quatrième question : Certains se demandent pourquoi une entreprise d'un autre canton a été choisie pour monter la tente alors qu'une entreprise concurrente est basée à Yvonand. Y a-t-il eu un appel d'offres ou des demandes de prix auprès d'acteurs locaux ? Alors oui, en 2023, il y a eu deux demandes d'offres, les deux pour des entreprises vaudoises. Il se trouve que celle qui était nettement plus avantageuse que l'autre a depuis été reprise par une entreprise fribourgeoise. C'est ce qui vous permet de dire que c'est une entreprise fribourgeoise, mais l'année passée, ce n'était pas le cas. On était effectivement sur des entreprises vaudoises, mais comme on l'a dit, ceux qui nous ont fait confiance en 2023, on est effectivement allés les rechercher en 2024.

Pour les questions concernant la patinoire, je laisserai mon collègue y répondre.

Mais je réponds à la dernière : Pourquoi la musique s'arrête à 21h30 le week-end pour une fermeture à 22h ? Vous avez déjà donné la réponse. C'est bel et bien l'idée de ne pas aller concurrencer les prestataires et ceux qui ouvrent des cafés plus longtemps dans la nuit. L'idée, c'est effectivement que les gens se transitionnent tranquillement en direction de ces points de vente, de telle manière à éviter de faire une concurrence un peu déloyale.

Enfin, puisque vous l'avez mentionné, concernant les questions de luge et de dégringolade, je propose qu'on en cause le 9 février.

#### **M. le Municipal François ARMADA :**

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, tout d'abord, non, cette structure n'appartient plus à la Commune, puisqu'elle a été vendue au mois de mars de cette année.

Mais permettez-moi de faire un petit historique par rapport à cette infrastructure. Elle avait été achetée en 2009, pour un montant de CHF 71'000.-. Il y avait d'ailleurs eu un préavis à cet effet-là. Elle a été exploitée sur le marché de Noël pendant 10 ans, jusqu'en 2019. Puis après, est arrivé le chemin de glace, comme vous l'avez évoqué, sur les deux années suivantes, à savoir 2020 et

2021. Mais c'était bien une exploitation de 10 ans qui a été mise en place pour cette patinoire.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'entre les moments où elle est utilisée, eh bien, on doit la stocker, on doit la monter et puis on doit la mettre en glace. Et tous ces frais-là sont des frais qui sont relativement importants, puisque : le coût du stockage est d'environ CHF 6'500.- par année, les frais de montage sont de CHF 6'281.-, il y a les adaptations du sol qui doivent être faites, le plancher et puis, après, les frais de mise en glace, qui, lorsqu'elle a été mise en glace la dernière fois, s'élevaient à un peu plus de CHF 5'500.-. Donc, on arrive à un total d'environ CHF 18'000.-, rien que pour la mettre en route.

La patinoire a donc été vendue, comme je vous l'ai dit, en 2024. Elle a été vendue contre les frais de stockage de la dernière année, à savoir un montant d'environ CHF 6'500.-. Et puis, c'est pour ces raisons-là que ça n'a pas été reconduit. Cela permettait aussi d'avoir une diversification de l'animation au niveau du marché, étant donné qu'elle avait déjà été là pendant 10 ans. Voilà par rapport à ce qui est de la patinoire. J'espère avoir répondu à vos attentes.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

8.7

**Une question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Mesures incitatives visant à améliorer la fréquentation des restaurants du Centre-ville)**

À la lecture d'une récente newsletter publiée par la Municipalité, nous avons appris que la majorité du Collège municipal avait refusé d'entrer en matière pour une phase test prévue ce mois de décembre, visant à favoriser la fréquentation de nos restaurants du Centre-ville.

De quoi s'agissait-il ? Pour ceux qui ne le savent pas, l'opération était simple et probablement peu coûteuse. Elle consistait à mettre à disposition des restaurateurs des bons pour rembourser le prix du parking pour les personnes venant manger à midi. Nous estimons que cette expérience, facile à mettre en œuvre, aurait permis de soutenir nos restaurants en améliorant l'attractivité de leur établissement.

Nous pouvons tous constater que nos commerces, cafés et restaurants vivent une période difficile, notamment à cause de la hausse des prix du gaz, de l'électricité, des loyers et autres charges. Ce geste en leur faveur aurait donc été le bienvenu.

Pour justifier son refus, la Municipalité admet, je cite : « La nécessité de développer rapidement une stratégie de dynamisation du Centre-ville, à travers l'accessibilité des différents modes de transport ou les offres coordonnées pour les restaurateurs et les commerçants ».

Cela fait des années que l'on évoque des plans de dynamisation du Centre-ville et à ce jour, rien de concret n'a vraiment été réalisé, en témoigne la dizaine de surfaces commerciales vides dans l'hypercentre.

D'où mes questions à la Municipalité. Il y en a que trois :

1. Comment la Municipalité entend-elle s'y prendre pour développer rapidement une stratégie de dynamisation du Centre-ville ?
2. S'agit-il d'une énième étude confiée à un énième consultant spécialisé ?
3. Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de prendre des mesures concrètes pour réaliser son objectif de dynamisation du Centre-ville ?

Merci pour votre réponse.

**M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

M. le Conseiller DALL'AGLIO, avant de répondre directement à votre question, je vais peut-être

revenir, effectivement, sur cette idée de politique de dynamisation du Centre-ville. On en avait déjà parlé au Conseil d'octobre, suite à l'interpellation sur un sujet franchement connexe de Mme la Conseillère Apolline CARRARD.

Malheureusement, j'ai pu constater sur le site de la Ville que la vidéo de notre séance du mois d'octobre n'est pas encore en ligne. Mais dès qu'elle le sera, je vous y référerai pour toutes les choses qui ont déjà été dites à ce moment-là. Je veux éviter de faire une redite et donc me concentrer sur des éléments, entre guillemets, nouveaux par rapport à ce qui avait été dit il y a à peine deux mois. Je voudrais effectivement d'abord donner ce que la politique de dynamisation ne fait pas ou ne peut pas faire.

La première chose, c'est qu'elle ne choisit pas des locataires à la place des propriétaires des différentes surfaces commerciales qu'on trouve dans le Centre-ville. Ce n'est pas le rôle de la Ville de choisir ses locataires, de choisir quel commerce doit venir, quelle enseigne est bienvenue et laquelle ne l'est pas, quels établissements sont utiles et lesquels ne le sont pas. Nous, nous souhaitons la bienvenue à tout le monde. Toute personne qui veut venir établir un commerce ou un établissement dans le Centre-ville et qui fait les démarches en ce sens, nous l'accueillons avec plaisir.

La deuxième chose, que nous ne pouvons pas faire, c'est que nous avons un impact très limité quant aux loyers et aux relations entre bailleur et locataire. Dans ce domaine-là, s'il fallait passer par une politique de subvention, elle serait effroyablement coûteuse et probablement au-delà des possibilités financières de la Ville, avant même d'avoir un vrai impact sur la situation. Nous avons très peu de moyens d'influer dessus. D'ailleurs, ma collègue Carmen TANNER avait donné, lors du Conseil d'octobre, les pistes que la Ville pourrait essayer d'utiliser pour influencer ce paramètre-là, mais ça reste difficile.

Et puis la troisième chose, c'est que nous n'avons aucune leçon à donner aux enseignes et aux établissements sur la manière ou comment ils doivent s'y prendre pour faire mieux ou pour mieux faire leur travail. Finalement, ce sont eux qui prennent le risque entrepreneurial et donc il faut le reconnaître et leur laisser la possibilité de se développer selon leur propre idée.

Notre rôle, là-dedans, c'est quoi ? Finalement, c'est deux choses : La première chose c'est d'attirer autant de monde que possible au Centre-ville. Ça, ça se fera, on l'espère, typiquement avec la politique de marketing urbain qu'on a proposée lors de ce même Conseil en octobre. Le préavis que ce Conseil a validé à ce niveau-là. Faire connaître ce joyau méconnu qu'est la Ville d'Yverdon, particulièrement sa zone centrale et sa qualité architecturale. Le cadre qu'elle a à toutes celles et tous ceux qui ne la connaissent pas et ils sont malheureusement, mais c'est un potentiel pour nous, extrêmement nombreux. Ça c'est le premier axe, attirer le plus de monde possible et là on travaille typiquement avec la HEIG, avec effectivement des collaborations entre la haute école et nous-même.

Et puis, une fois qu'ils sont là, la deuxième chose c'est de faire en sorte qu'ils s'y sentent bien. Ça passe par plein de politiques, mais notamment par l'animation culturelle, sociale, associative et évidemment économique. Ça passe à travers des événements : on vient de parler du marché de Noël. Typiquement, le développement d'un marché de Noël qui fonctionne est extrêmement intéressant, non seulement pour le marché de Noël lui-même, mais également pour le marché tout court. Vous avez vu que cette année, on a réuni le marché hebdomadaire avec la présence du marché de Noël, de telle manière à créer des synergies et ça plaît évidemment pas mal aux commerçants du Centre-ville, parce que ça crée de l'animation et du passage devant leur propre vitrine. C'est aussi l'idée qu'on avait derrière le développement de « Viva Pesta », que nous avons lancé en 2024 et on en discutera la semaine prochaine et évidemment porté au budget 2025.

Donc l'idée, c'est de faire vivre le Centre et c'était aussi dans l'idée finalement qu'on a déjà soulevé quelques fois, d'essayer de faire quelque chose qui ressemble au First Friday, que les Biennois mettent en place depuis quelques années dans cette ville finalement un peu plus grande qu'Yverdon, mais à taille comparable et avec les mêmes problématiques de dévitalisation potentielle de son centre-ville. Ça c'est un peu pour l'idée générale de ce qu'on veut faire.

Maintenant, pour répondre à vos questions – je les rappelle, parce qu'on les a oubliées depuis le temps que je cause.

Comment la Municipalité entend-elle s'y prendre pour développer rapidement une stratégie de dynamisation du Centre-ville ? L'idée, à ce stade, c'est de collaborer et notamment en collaboration avec la Société industrielle et commerciale, c'est de convoquer des assises début 2025 pour réunir les points de vue et confronter les idées. Je dirais, d'une part, tout le périmètre de l'administration de la Ville : c'est-à-dire le délégué à l'économie, évidemment, c'est le niveau politique, c'est-à-dire nous, la Municipalité et les services intéressés. Il y en a quand même toute une série qui ont des choses à dire sur ce qui se passe au Centre-ville : que ce soit le SSP, l'urbanisme, MEI et ainsi de suite.

Donc, c'est d'avoir ces gens-là et de les réunir, particulièrement sous l'égide de la SIC, avec les acteurs économiques du Centre-ville, pour essayer de voir ce qu'on arrive à faire ensemble et à mettre en place. C'est d'utiliser finalement la dynamique de ce groupe-là et les idées qui pourraient en sortir, pour pouvoir dire finalement, traduire ce qu'on vient de dire de manière relativement théorique et donc vraiment passer par une vraie concertation, au-delà de la simple consultation, avec les acteurs économiques du Centre-ville.

Deuxième question : S'agit-il d'une énième étude confiée à un énième consultant spécialisé ? Alors, foi d'ancien consultant spécialisé du domaine : non. On a largement tout ce qu'il nous faut en termes d'études. Les études qu'on a actuellement sur la structure commerciale et économique du Centre-ville sont relativement cohérentes. C'est des études qui donnent des choses qui sont assez cohérentes les unes avec les autres et donc je ne vais évidemment pas exclure, à un moment ou un autre, sur un aspect particulier, mener encore des études. Mais ce n'est vraiment pas l'idée maintenant. Le but, c'est de passer à une phase de réalisation et, je dirais, de transformation des intentions en projets concrets. Même si, les projets concrets, je ne les ai pas encore, ce qui n'est pas tout à fait vrai.

Troisième question : Dans quel délai la Municipalité prévoit-elle de prendre des mesures concrètes pour réaliser son objectif de dynamisation du Centre-ville ? Alors, moi, je prétends qu'on a déjà commencé. On a déjà commencé avec les deux événements que je vous ai notés : Viva Pesta, qui à l'été 2024, avec le renouveau d'une animation hebdomadaire sur le Centre-ville afin de faire venir du monde au moment de la période touristique. Rapprocher les gens qui visitent les différents campings de la région et de les fidéliser au Centre-ville d'Yverdon. Et puis, évidemment, le marché de Noël, nouvelle mouture, qui est monté en puissance cette année et qui a, entre autres, pour but d'améliorer la fréquentation du Centre-ville.

Pour le reste, c'est un vrai objectif. Je l'avais déjà dit en octobre, je le répète en décembre : c'est un vrai objectif que la Municipalité, par mon entremise, se donne d'ici la fin de la législature. Et comme vous le savez, elle n'est plus si loin la fin de la législature et donc vous aurez bientôt des nouvelles à ce propos, en tout cas en début d'année prochaine. Je vous remercie de votre attention.

#### **M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Merci, M. le Syndic, pour vos réponses. Toutefois, j'aurais aimé avoir un peu la motivation de ce refus d'expérience test, qui, à mon avis – à mon humble avis – aurait coûté très peu d'argent à la Commune, tout en permettant d'innover. J'entends... Qu'est-ce qu'on constate actuellement ? C'est que beaucoup... enfin, certaines personnes qui se donnent rendez-vous à midi, pour des rendez-vous d'affaires, pour un dîner d'affaires, ne sont pas forcément des piétons ou des cyclistes. Ils peuvent venir d'ailleurs.

Alors, est-ce qu'on veut favoriser les restaurants de la périphérie, où il y a des places de parc, ou est-ce qu'on fait un petit geste pour ces personnes, en leur remboursant finalement le prix de leur parking, qui est dérisoire finalement, tout ceci pour nos restaurateurs.

#### **M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

Je ne peux, M. le Conseiller, que répondre aux questions que vous me posez. En l'occurrence,

vous m'avez posé trois questions. Je crois l'avoir fait de manière sincère. Pour le reste, la Municipalité s'unit sur le fait qu'effectivement, nous devons assez rapidement trouver des mesures concrètes et je vais en rester là à ce niveau-là. Mais effectivement, cette discussion n'est pas terminée.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

## Clôture

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La discussion est toujours ouverte au point 8 de notre ordre du jour.

### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, j'ai une question. J'aurais besoin de précisions de la Municipalité pour un sujet qu'on traitera la semaine prochaine, mais j'aurais voulu savoir la procédure.

J'étais un petit peu surpris qu'on ait un préavis qui concerne la Maison d'Ailleurs, qui va être traité au prochain Conseil, suite à la recapitalisation et ce préavis n'est passé qu'en Commission des finances tandis que d'autres préavis, par exemple celui sur le règlement de la Municipalité sont passés par la Commission des finances et par une commission ad hoc. Sachant que dans ce cas précis, on n'a pas qu'une question financière : on a des questions de gestion, on a des questions assez larges et puis qu'après, on risque d'avoir aussi – comme on a eu ce soir – une réponse de la Municipalité pour dire : « Ah, toutes les réponses ont été données en commission, donc du coup, on ne peut plus rien vous dire. »

Comment est-ce que ça se décide habituellement ? Est-ce que c'est le Greffe ? Est-ce que c'est la Municipalité qui décide si elle soumet un préavis à une commission ad hoc ou uniquement aux commissions permanentes ? Dans ce cas précis, j'aimerais bien avoir quelques précisions sur le sujet. Merci beaucoup.

### **Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

M. le Conseiller, pour vous répondre, en fait, il s'agit d'une activité en lien avec le champ de compétence de la Commission des finances, tout comme le statut sur les crédits complémentaires de première série et de deuxième série. Là, il s'agit d'un crédit complémentaire et non pas d'une recapitalisation. Donc, crédit complémentaire, ça tombait sous son champ de compétence. Merci de votre attention.

### **M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors, je remercie Mme la Municipale pour sa réponse. Mais on a quand même un préavis qui fait 58 pages, qui est assez complexe, qui finalement met de nouvelles conventions, des choses qui dépassent les données financières. Et des choses qui, on aurait pu imaginer, qu'une commission de la culture, ou d'autres commissions, peut-être des spécialisées, avec des gens plus pointus ou spécialisés dans la culture, puissent se prononcer dessus. Ça aurait aussi permis, peut-être, d'avoir un avis ou quelque chose d'un peu plus large, pour que le Conseil communal se prononce la semaine prochaine. Alors, je trouve ça peut-être un peu dommage. Est-ce que c'était peut-être une volonté d'aller vite, ou pas, mais je pense qu'on n'aurait rien perdu à avoir une commission ad hoc sur ce sujet. Merci.

### **M. le Syndic Pierre DESSEMONTET :**

En vertu de la séparation des pouvoirs, il ne me semble pas que ça soit la Municipalité qui choisisse à quelle commission va tel ou tel préavis. C'est bel et bien une prérogative du Conseil communal qui choisit... bah non, nous, on ne choisit pas, on les met en préavis.

### **Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

Merci M. le Syndic. Alors je vous propose que la réponse soit donnée au prochain Conseil.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Elle m'a été donnée, elle m'a été reprécisée maintenant. Effectivement, je vais le dire, parce que ce n'était pas... tout le monde l'aura entendu, mais effectivement, ce n'est pas la Municipalité, c'était la question que je me posais, qui décide quelle commission est sollicitée. D'après eux, ça serait plutôt le Bureau. Moi, je m'étais demandé si c'était le Greffe ou si c'était effectivement... Donc, la réponse, finalement, elle vient par là.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

C'est bien de la compétence du Bureau du Conseil d'attribuer les commissions.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Très bien, merci. C'est ce que je voulais savoir. Merci.

**M. le Conseiller Ervin SHEU :**

C'est une question que je décide, au dernier moment, de déposer, donc je comprends tout à fait que le service concerné puisse donner la réponse lors de la prochaine séance. Mais j'aimerais quand même la déposer maintenant, vu que, pour une fois, on a eu la chance de finir presque avant 10h.

Donc, j'étais allé cette semaine au Greffe, pour me renseigner concernant les subventions écologiques de la Ville et j'étais étonné d'apprendre qu'elles avaient été clôturées déjà fin novembre et qu'il fallait attendre maintenant le mois de février pour pouvoir de nouveau en bénéficier.

J'étais étonné, d'un côté, parce que je trouve quand même que trois mois de délai, pour ne pas en bénéficier pour les Yverdonnois, c'est quand même un long délai.

Donc, j'aimerais savoir :

- Pour quelle raison ça a été clôturé déjà fin novembre ?
- Et pour quelle raison, sachant la bonne santé de ce fonds et sachant qu'il y a quand même pas mal de projets qui sont soutenus avec ce fonds-là, pour quelle raison la Municipalité ne peut pas laisser ce fonds à disposition des Yverdonnois pendant les 12 mois de l'année ?

Merci.

**Mme la Vice-syndique Carmen TANNER :**

Merci, M. le Conseiller, pour cette question spontanée. Moi aussi, d'une certaine manière, d'un côté spontané, je vous réponds. Je peux compléter potentiellement sur le prochain Conseil.

Je peux vous dire, en fait, que les subventions à la population, du côté durabilité, ont une finance de l'ordre de CHF 100'000.-, plus ou moins. Et donc, le système est premier arrivé, premier servi, ce qui fait que, lorsque les CHF 100'000.- sont atteints, on clôture la distribution des subventions. Et là, c'était le cas beaucoup plus rapidement que d'autres années. Des fois, il y a des années où, bien souvent, l'entièreté du fonds n'est pas utilisée.

C'était le cas cette année, énormément sur les vélos électriques et les vélos cargos. Je pense qu'on l'observe toutes et tous dans notre Ville, l'augmentation des vélos cargos dans notre Ville, ce qui a amené, en fait, voilà, à être à la fin des subventions.

Effectivement, le temps d'émettre, la nouvelle communication, les nouveaux bons etc., c'est seulement en février, avec la validation du budget, dont on ne sait jamais... enfin, voilà, mais dans tous les cas, qui démarre en février, eh bien, c'est seulement en février que redémarre, en fait, l'ouverture des subventions à la population. Voilà pour vous répondre.

**Mme la Présidente Anita ROKITOWSKA :**

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous à la Marive le jeudi 12 décembre 2024 à 20h00.

Il est 22h, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin d'année et vous êtes toutes et tous cordialement invités sous la tente pour l'apéritif.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Anita ROKITOWSKA

Laure FAVRE

Présidente

Secrétaire adjointe